

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le

ID : 084-218400166-20250313-2025_12-DE

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

20
25



SOMMAIRE

1 INTRODUCTION	page 3
2 CONTEXTE EXTERNE.....	page 4
2.1 Le contexte économique national	page 4
2.2 Le projet loi de finances pour 2025	page 6
3 CONTEXTE LOCAL – RETROSPECTIVE 2020-2024.....	page 8
3.1 Section de fonctionnement.....	page 9
3.1.1 Les dépenses de fonctionnement	page 10
3.1.2 Les recettes de fonctionnement.....	page 15
3.2 Section d'investissement	page 18
3.2.1 Les dépenses d'investissement.....	page 18
3.2.2 Les recettes d'investissement.....	page 23
3.3 L'endettement communal.....	page 26
3.4 Le bilan RH.....	page 27
3.4.1 La pyramide des âges	page 27
3.4.2 Les filières et statuts.....	page 28
3.4.3 L'absentéisme	page 30
3.4.4 Les départs à la retraite prévisionnels.....	page 31
3.4.5 La masse salariale.....	page 32
3.5 La fiscalité locale.....	page 33
3.5.1 Les taux fiscaux	page 33
3.5.2 Les recettes fiscales.....	page 34
4. PROSPECTIVES 2025-2027	page 35
4.1 En matière de fonctionnement.....	page 35
4.1.1 Le cadrage des dépenses	page 35
4.1.2 Le cadrage des recettes	page 36
4.2 En matière d'investissement	page 36

1. INTRODUCTION

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel. Il permet d'informer le conseil municipal de la situation financière de la commune et de discuter des orientations budgétaires de la collectivité.

Conformément à l'article L2312_1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le débat d'orientation budgétaire répond à des obligations légales :

- La tenue d'un débat d'orientations budgétaires est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants ;
- Le débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent l'examen et le vote du budget primitif ;
- Le débat n'a aucun caractère décisionnel ;
- Sa tenue doit faire l'objet d'une délibération (prise d'acte) afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi.

La tenue du DOB s'appuie d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

Ce document fournit des informations à titre indicatif, basées sur des données estimées et donc susceptibles d'évoluer selon l'activité réelle.

2. CONTEXTE EXTERNE

Les communes, notamment en matière financière, dépendent fortement des décisions prises par l'Etat et du contexte économique et social national. Le projet de loi des finances (PLF), document établi par le gouvernement, détaille l'évolution des liens financiers entre l'Etat et les collectivités. Face aux crises sociales qui se multiplient ces dernières années en France, notamment sur les différentes réformes passées en force avec le 49.3 (retraites, aide médicale d'état, privatisation du fret,) la perte de confiance dans les gouvernements successifs s'accroît. A cela s'ajoute une crise de la représentativité avec les dernières élections législatives et la désignation d'un gouvernement suite à une assemblée sans majorité claire et d'une coalition fragile avec des partis minoritaires.

La perte de confiance des Français se traduit par un repli sur soi et ainsi une perte de solidarité.

Ainsi la gestion d'une commune s'en trouve affectée car le rapport à la chose publique est bouleversé.

2.1 Le contexte économique national

Depuis 2019, l'instabilité internationale est à son comble. Elle se traduit par des conflits de toute nature partout dans le monde, et nous empêche même d'analyser les difficultés que rencontre notre pays : pandémie, guerre en Ukraine, explosion des prix, réchauffement climatique, remontée des taux d'intérêts, bouleversement de la fiscalité locale.

Par ailleurs, suite à une période de deux ans d'une inflation jamais égalée depuis 30 voire 40 ans, les taux de croissance des prix bouleversent les équilibres et les paradigmes de l'ensemble des acteurs économiques.

Afin de contenir l'inflation, la BCE (banque centrale européenne) maintient une politique de taux directeurs élevés : le 18 juillet 2024, elle a maintenu son principal taux d'intérêt à 3,75%. Cette volonté des décideurs se traduit principalement par une crise de la construction de logement, une augmentation des loyers, ...

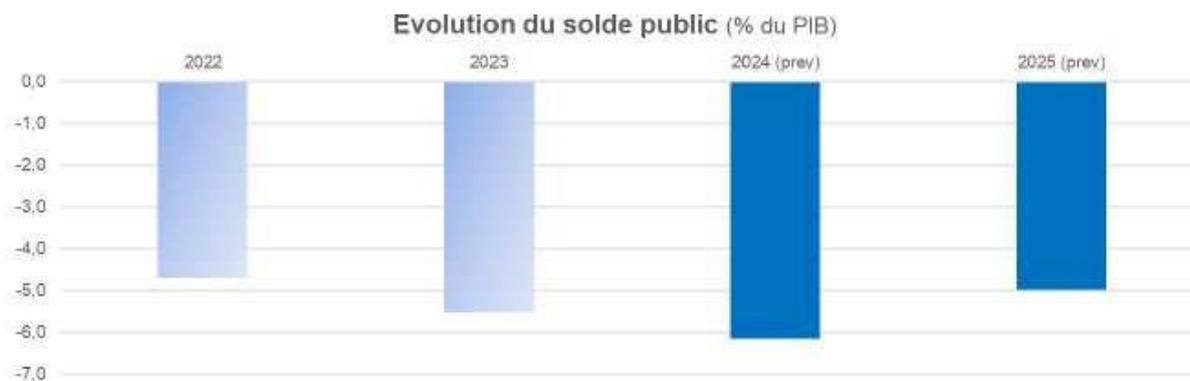
Le chômage demeure stable à mi-année (7,3%).

Les différentes mesures présentées par le Gouvernement n'ont qu'une visée, faire puiser les collectivités dans leur épargne, prévoyant même de limiter les dépenses de fonctionnement des collectivités. Alors même que les budgets locaux ont déjà connu une hausse générale de leurs dépenses de fonctionnement de +5 % en 2022 et de +5,8 % en 2023, quand les recettes de fonctionnement n'ont progressé que de +3,2 %.

En conséquence, le niveau d'épargne des collectivités, déjà dégradé en 2022, a poursuivi son affaiblissement de -9 % en 2023. Les collectivités ont alors continué à puiser dans leur épargne et le recours à l'emprunt était de nouveau en hausse (+ 6,6%).

A tout cela s'ajoute le contexte politique français qui se dégrade, avec des élections législatives anticipées les 30 juin et 7 juillet 2024, donnant lieu à la démission du Gouvernement Attal et la succession de deux premiers ministres.

Avec les projections actuelles, le déficit public pour l'année 2025 pourrait se situer entre **5% et 5.5 %** du PIB, après **6.1 %** en 2024 (contre **4,4%** prévu initialement dans le PLF 2024) et après **5,5%** en 2023.



Afin de ramener le déficit à **5%** du PIB dès 2025, l'exécutif a décidé de prendre des mesures d'ampleur avec l'objectif de rééquilibrer le budget de l'Etat de **60 milliards d'euros**, soit 2 points de PIB, via, d'un côté, le déblocage de **20 milliards d'euros** de recettes supplémentaires et, de l'autre, la réduction de **40 milliards d'euros** de dépenses publiques.

Pour les dépenses :

- Un effort renforcé sur les dépenses primaires de l'État (21,5 milliards d'euros) ;
- Une maîtrise des dépenses des administrations de sécurité sociale (14,8 milliards d'euros) ;
- La participation des collectivités territoriales aux efforts de maîtrise des dépenses publiques (2,2 milliards d'euros).

Pour les recettes :

- Une contribution temporaire sur les bénéfices des plus grandes entreprises (13,6 milliards d'euros) ;
- Une contribution différentielle sur les hauts revenus et une réduction de certaines niches fiscales et sociales pour les particuliers (5,7 milliards d'euros).

2.2 Le projet de loi des Finances pour 2025

✓ Un PLF au parcours inédit

Le projet de loi de finances pour 2025 avait été présenté à l'automne 2024 par le gouvernement de Michel Barnier à l'issue d'une procédure budgétaire retardée par la dissolution de l'Assemblée nationale le 9 juin 2024 et la démission du gouvernement de Gabriel Attal. Le texte ambitionnait de redresser les comptes publics de l'ordre de **60 milliards d'euros** et de réduire le déficit public à 5% du PIB en 2025.

Le gouvernement de Michel Barnier ayant été censuré par les députés le 4 décembre 2024, une loi de finances spéciale avait été promulguée le 20 décembre 2024 afin de permettre à l'État de continuer à prélever les impôts et d'emprunter pour assurer la continuité des services publics et ce jusqu'à la promulgation de la loi de finances initiale pour 2025.

En janvier 2025, **le nouveau Premier ministre, François Bayrou** avait souhaité repartir du PLF déposé en octobre 2024 et là où les débats s'étaient arrêtés en décembre au Sénat après la censure, afin d'adopter au plus vite un budget pour 2025.

La loi a été promulguée le 14 février 2025. Elle a été publiée au Journal officiel du 15 février 2025.

✓ Le projet de budget

Le projet de budget sur lequel le gouvernement a engagé sa responsabilité, reprend le texte de compromis trouvé entre députés et sénateurs en commission mixte paritaire les 30 et 31 janvier 2025.

Il ambitionne de réduire **le déficit public à 5 % du produit intérieur brut (PIB) en 2025**, après un dérapage à 6,1 % en 2024 et après 5,5% en 2023. La part de la dette publique atteindrait 115,5% du PIB. Le **déficit de l'État** s'élèverait à **139 milliards** d'euros (Md€).

Le 14 janvier 2025, lors de sa déclaration de politique générale, le Premier ministre François Bayrou s'était engagé à contenir le déficit public à cette hauteur (contre 5% dans le texte porté par Michel Barnier à l'automne 2024).

L'objectif de passer sous la barre des 3% de déficit en 2029 est maintenu par l'exécutif.

Dans un avis du 29 janvier 2025, le Haut Conseil des finances publiques a jugé que les prévisions macroéconomiques actualisées du gouvernement sont un peu optimistes et offrent peu de marges de sécurité.

✓ Dotations, compensations, subvention et péréquation

La LF 2025 prévoit une augmentation de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 150 millions d'euros, soit 27 394 686 833 €.

Le fonds vert, destiné à soutenir la transition écologique des territoires, voit ses autorisations d'engagement réduites de 2,5 milliards d'euros en 2024 à 1,15 milliards d'euros en 2025.

La ville de Bédarrides s'engage à respecter les obligations de conformité en application du règlement européen de la protection des données personnelles (RGPD-2016/679) ainsi que la Loi Informatique & Libertés de 1978. Les informations qui vous sont transmises par la ville de Bédarrides sont strictement confidentielles et entrent dans ce cadre. Nous vous demandons, au terme de la réunion, de bien vouloir vous engager à détruire l'ensemble des informations transmises, que ce soit sur format papier ou numérique.

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation politique de la ville (DPV) restent stables.

Les autorisations d'engagement de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) diminuent de 150 millions d'euros pour permettre d'abonder la dotation globale de fonctionnement (DGF) du même montant.

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et la dotation de garantie des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP), issues de la suppression de la taxe professionnelle, servent de variables d'ajustement des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales. En 2025, la DCRTP diminue de 429 millions d'euros, tandis que la dotation de garantie des FDPTP baisse de 58 millions d'euros.

Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO) se substitue au fonds de réserve initialement prévu dans le projet de loi de finances. En 2025, il prévoit un prélèvement d'un milliard d'euros sur les recettes fiscales des collectivités territoriales, dont 500 millions d'euros pour le bloc local, répartis équitablement entre les communes et les intercommunalités.

✓ Fiscalité locale et autres taxes

Le texte de la loi de finances opère une modification technique pour aligner les modalités d'indexation sur l'inflation de la taxe de séjour selon les modalités de principe prévues au CIBS, dans un but de simplification et de clarification.

Les fractions de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) allouées en 2025 aux collectivités territoriales sont gelées à leur niveau de 2024. Pour les collectivités du bloc communal, ces fractions de TVA compensent la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Les départements seront autorisés à relever le taux des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) qui s'appliquent aux transactions immobilières jusqu'à 5% (contre un plafond de 4,5% aujourd'hui), et ce "pour les actes passés et les conventions conclues entre le 1er avril 2025 et le 31 mars 2028". Les départements auront la faculté d'accorder une réduction ou une exonération de la taxe pour la première acquisition d'une résidence principale.

Le texte prévoit une hausse du plafond de la taxe municipale sur les déchets réceptionnés dans une installation de stockage des déchets ménagers en le limitant à 2 euros la tonne.

La LF autorise les régions de métropole (hors Île-de-France, mais Corse comprise) à lever le versement mobilité pour financer les dépenses régionales en matière de transport (que ce soit en investissement ou en fonctionnement), et ce dans la limite de 0,15% des salaires des entreprises d'au moins 11 salariés.

Les régions pourront, sur délibération, réduire à 50% l'exonération de taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules "dont la source d'énergie est exclusivement l'électricité, l'hydrogène ou une combinaison des deux". Aujourd'hui, les véhicules répondant à ces critères sont exonérés à 100%.

La ville de Bédarrides s'engage à respecter les obligations de conformité en application du règlement européen de la protection des données personnelles (RGPD-2016/679) ainsi que la Loi Informatique & Libertés de 1978. Les informations qui vous sont transmises par la ville de Bédarrides sont strictement confidentielles et entrent dans ce cadre. Nous vous demandons, au terme de la réunion, de bien vouloir vous engager à détruire l'ensemble des informations transmises, que ce soit sur format papier ou numérique.

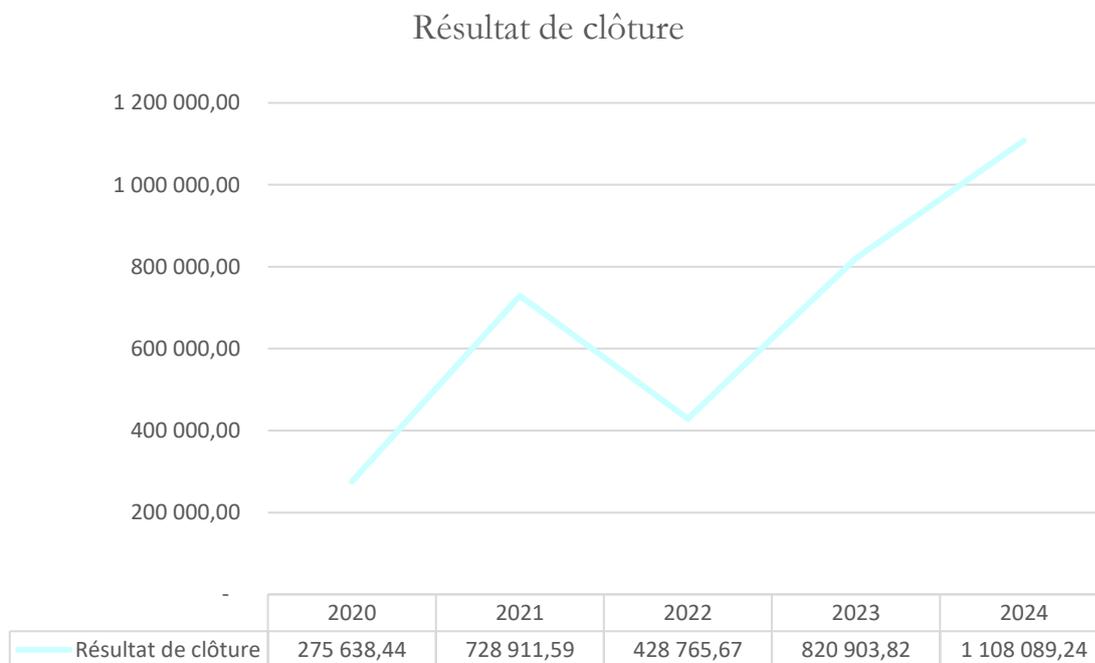
Les autorités organisatrices de la mobilité (hors Île-de-France Mobilité) se voient affecter 50 millions d'euros du produit des enchères de quotas carbone.

✓ Fonction publique

Selon le texte de la LF, le fonctionnaire en congé de maladie perçoit, pendant trois mois, non plus l'intégralité de son traitement, mais 90%. Cela s'applique aux congés de maladie accordés au titre de l'article L. 822-3 du code général de la fonction publique à partir du 1er mars 2025. Le fonctionnaire conserve ses droits à la totalité du supplément familial de traitement et de l'indemnité.

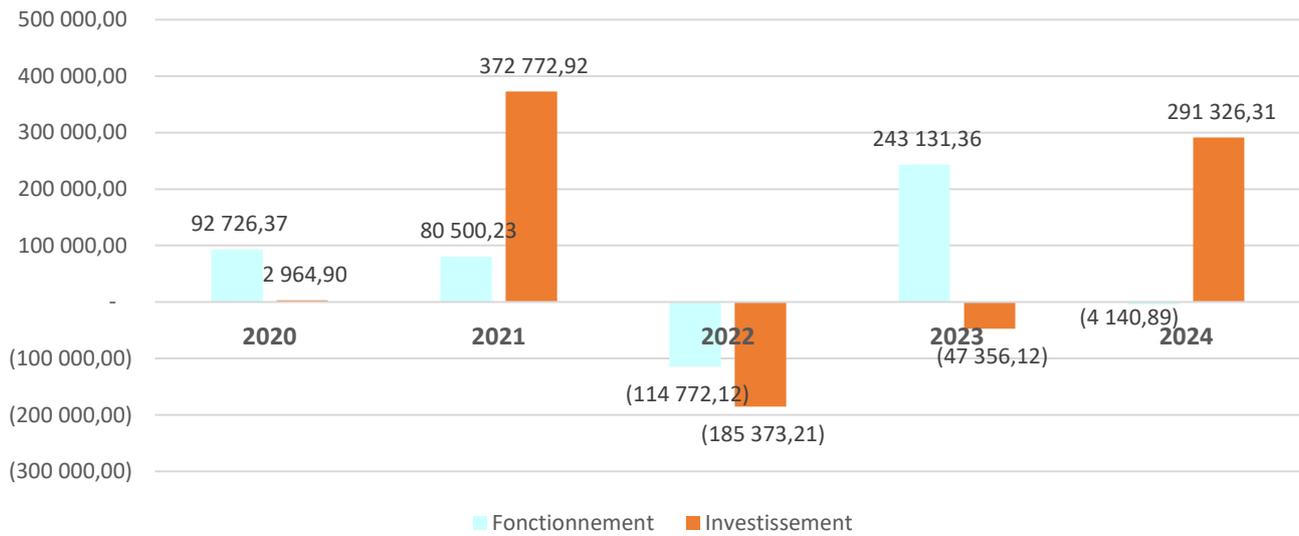
3. CONTEXTE LOCAL - RETROSPECTIVE 2020-2024

Sur la période 2020 - 2024, le résultat de clôture (la somme algébrique de toutes les recettes moins toutes les dépenses du budget) connaît une variation importante en oscillant entre 275 000 € et 1 108 000 €.



Cette volatilité apparente est à rechercher dans une évolution différenciée des résultats d'exercice.

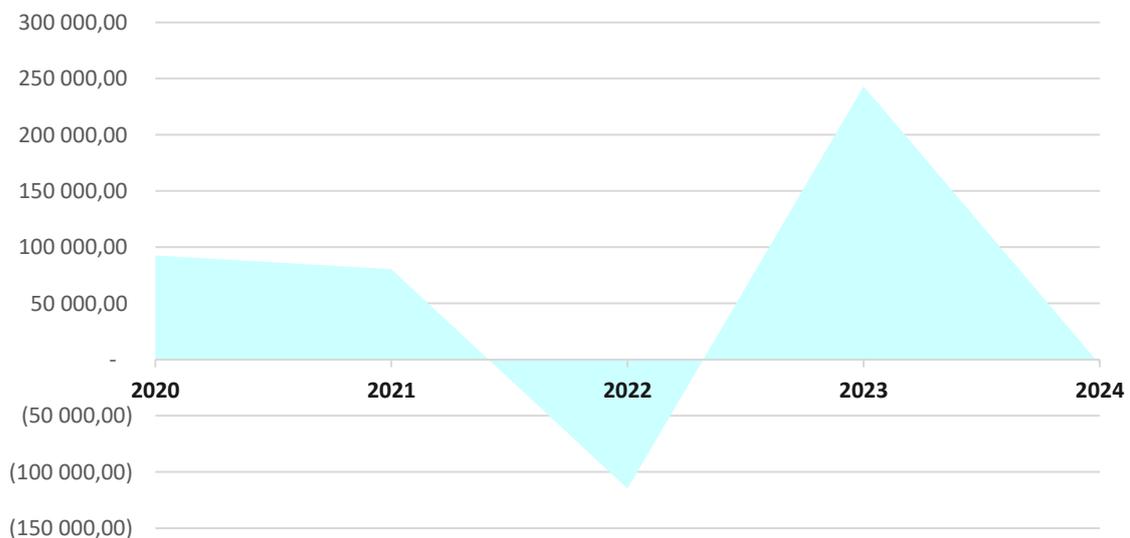
Résultat d'exercice par section



3.1 Section de fonctionnement

Le résultat d'exercice a connu une baisse continue jusqu'en 2022 pour atteindre -114 000 € avant de connaître une hausse en 2023 à la faveur d'une augmentation de la fiscalité : seule ressource réactive et d'un volume suffisant. Il connaît à nouveau une baisse en 2024 à hauteur de - 4 140,89 €.

Résultat par exercice en section de fonctionnement



L'origine de la baisse entre 2020 et 2022 s'explique par une augmentation du chapitre 011 entre 2020 et 2022 de presque 185 000 € € soit 28 % avec une accélération en 2023. Cette année 2023 correspond à une année pleine du phénomène inflationniste et à son accélération.

Un chapitre 011 qui subit encore en 2024 les augmentations liées au prix de l'énergie, des contrats de maintenances et de leur régularisation et la contractualisation de nouveaux suite à des investissements comme les défibrillateurs, nouveaux matériels de cuisine et buanderie. Augmentation des contrats d'assurance véhicules et bâtiments. Augmentation des prestations de services entretien des bâtiments.

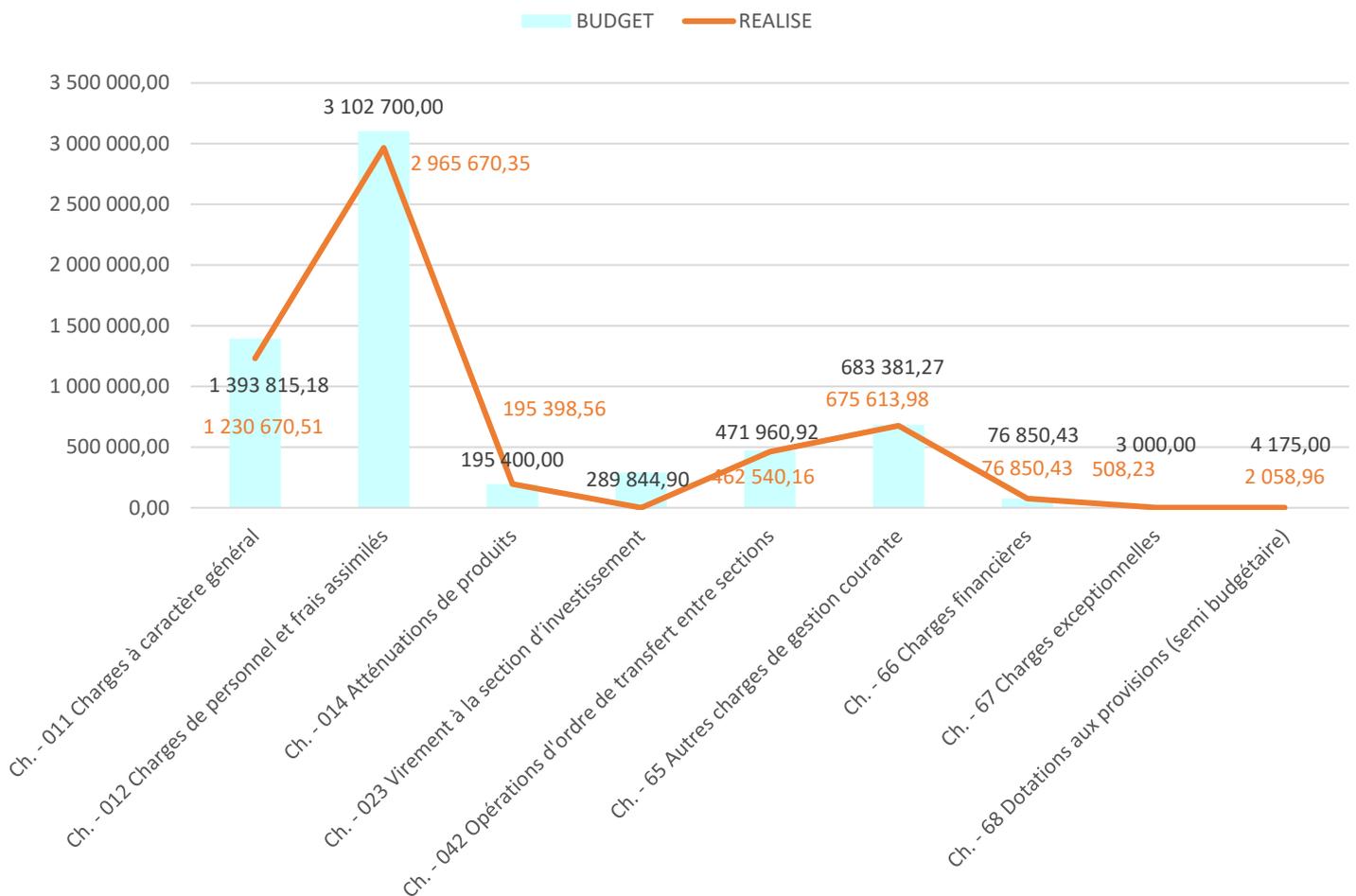
Une augmentation liée également à des rattrapages d'atténuations de produits comme le SRU à hauteur de 83 000 €.

3.1.1 Les dépenses de fonctionnement

	BUDGET	REALISE
Ch. - 011 Charges à caractère général	1 393 815,18	1 230 670,51
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	3 102 700,00	2 965 670,35
Ch. - 014 Atténuations de produits	195 400,00	195 398,56
Ch. - 023 Virement à la section d'investissement	289 844,90	0,00
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	471 960,92	462 540,16
Ch. - 65 Autres charges de gestion courante	683 381,27	675 613,98
Ch. - 66 Charges financières	76 850,43	76 850,43
Ch. - 67 Charges exceptionnelles	3 000,00	508,23
Ch. - 68 Dotations aux provisions (semi budgétaire)	4 175,00	2 058,96
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT 2024	6 221 127,70	5 609 311,18

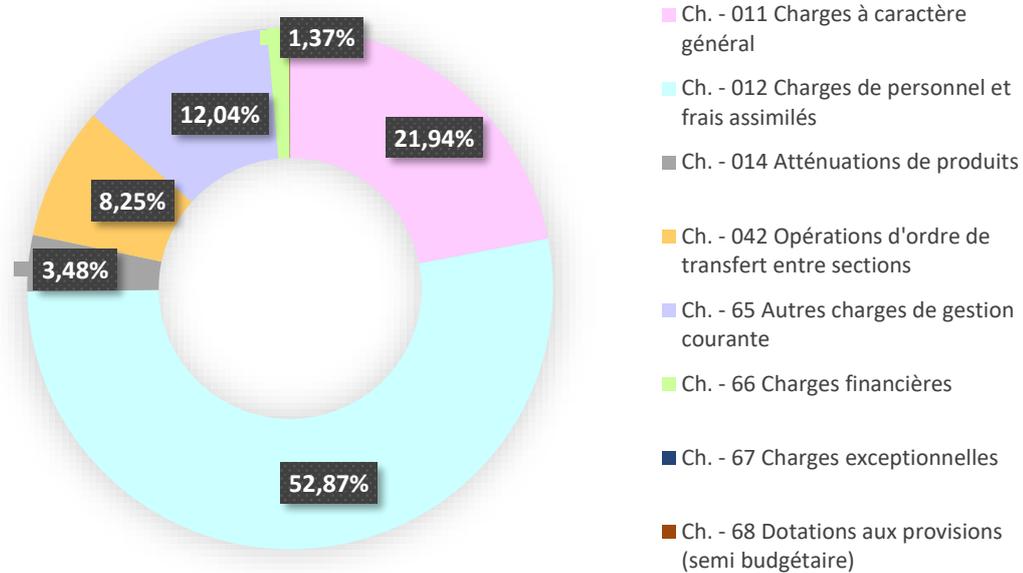
	REALISE	DEPENSES PAR HABITANT BEDARRIDES	HABITANT MEME STRATE*
		5602	
Ch. - 011 Charges à caractère général	1 230 670,51	219,68 €	313,00 €
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	2 965 670,35	529,39 €	589,00 €
Ch. - 014 Atténuations de produits	195 398,56	34,88 €	29,00 €
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	462 540,16	82,57 €	
Ch. - 65 Autres charges de gestion courante	675 613,98	120,60 €	65,00 €
Ch. - 66 Charges financières	76 850,43	13,72 €	19,00 €
Ch. - 67 Charges exceptionnelles	508,23	0,09 €	68,00 €
Ch. - 68 Dotations aux provisions (semi budgétaire)	2 058,96	0,37 €	
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	5 609 311,18	1 001,31 €	1 083,00 €

*Source : AMF – Territoires et Finances – Principaux ratios financiers des communes et intercommunalités 2023 – publié en novembre 2024



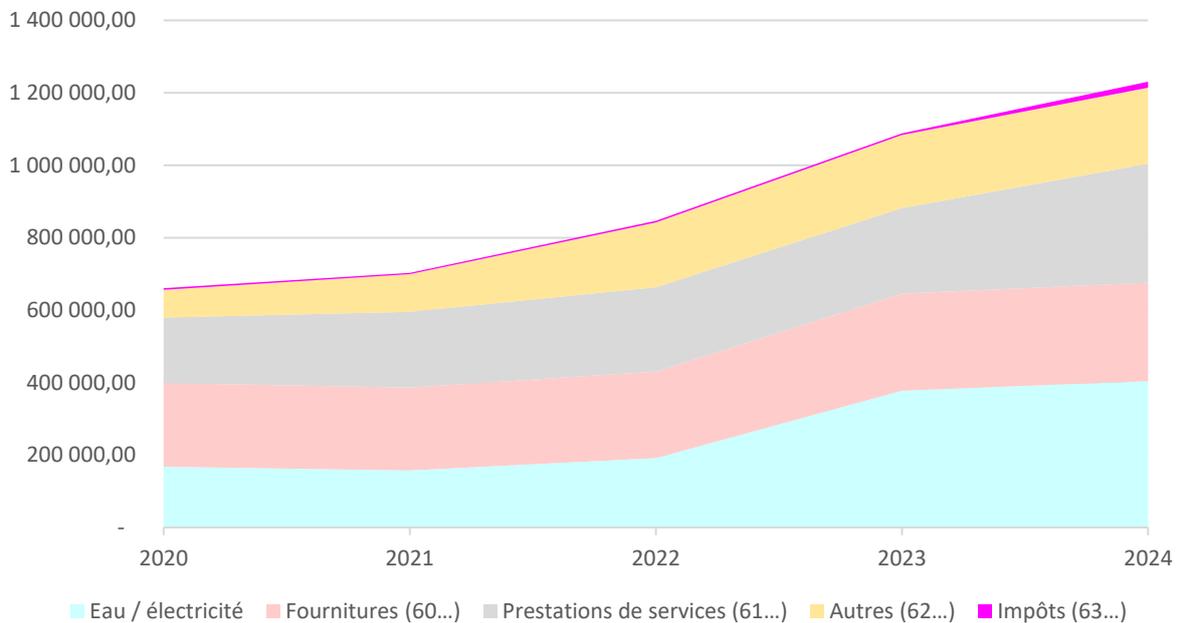
La ville de Bédarrides s'engage à respecter les obligations de conformité en application du règlement européen de la protection des données personnelles (RGPD-2016/679) ainsi que la Loi Informatique & Libertés de 1978. Les informations qui vous sont transmises par la ville de Bédarrides sont strictement confidentielles et entrent dans ce cadre. Nous vous demandons, au terme de la réunion, de bien vouloir vous engager à détruire l'ensemble des informations transmises, que ce soit sur format papier ou numérique.

Répartition des dépenses de fonctionnement réalisées



Les charges à caractère général

Charges à caractère général



Les articles 62... regroupent entre autres les prestations de nettoyage des locaux, l'accompagnement à la veille énergétique, les abonnements aux logiciels professionnels (régie, finances, police municipale), les projections cinématographiques.

La ville de Bédarrides s'engage à respecter les obligations de conformité en application du règlement européen de la protection des données personnelles (RGPD-2016/679) ainsi que la Loi Informatique & Libertés de 1978. Les informations qui vous sont transmises par la ville de Bédarrides sont strictement confidentielles et entrent dans ce cadre. Nous vous demandons, au terme de la réunion, de bien vouloir vous engager à détruire l'ensemble des informations transmises, que ce soit sur format papier ou numérique.

Les charges à caractère générale, 21,94 % du budget en fonctionnement, couvrent notamment les contrats d'énergie et d'entretien des bâtiments.

Comme en 2023, le cadrage budgétaire 2024 ciblait un montant identique pour les dépenses à caractère général, en axant sur des renégociations de contrats d'énergie et d'entretien des bâtiments, des travaux d'investissements énergétique et de actions sur les comportements d'utilisateurs.

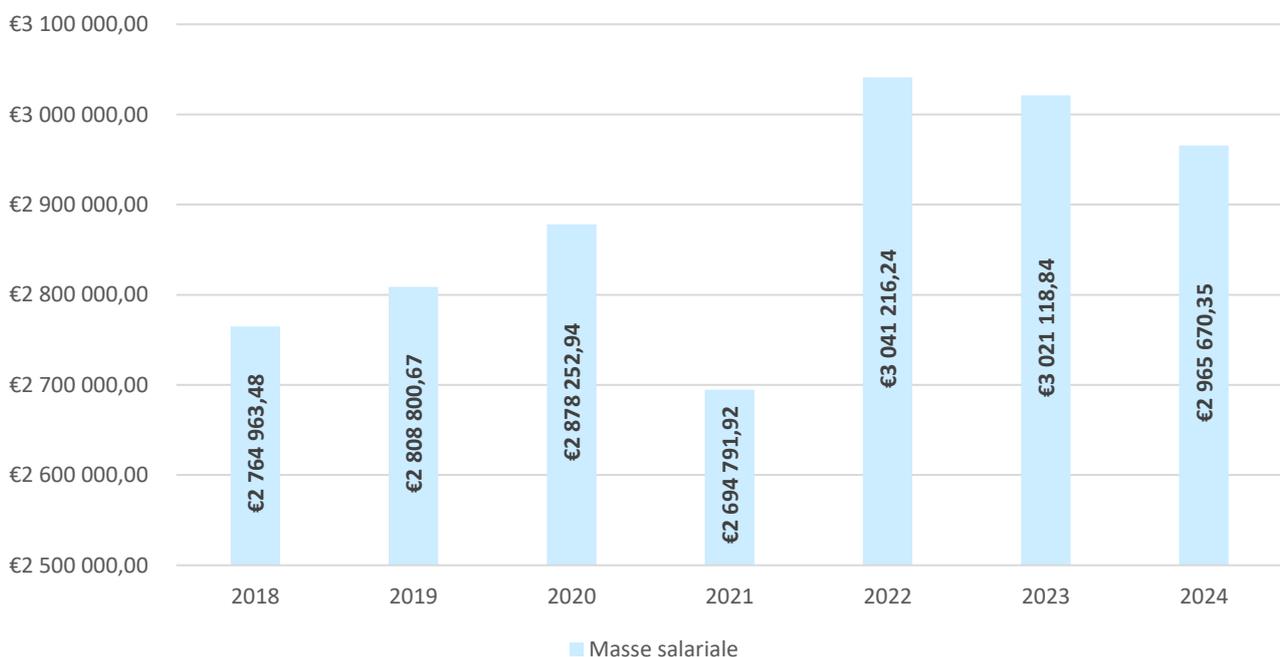
Les services ont consenti à l'effort demandé et cet axe a été bien respecté. Cependant l'inflation actuelle et les prix encore élevés de l'énergie ont contre balancé ces efforts de réduction.

Les charges de personnel

La masse salariale a connu une stabilité de son montant en 2023 (56,40 %) par rapport à 2022 (59,05 %). Elle représente en 2024, 52,87 % des dépenses du budget principal et demeure le principal poste de dépenses, influencé par les décisions nationales et les besoins spécifique de la collectivité.

Avec toujours la volonté d'un maintien d'une large offre de service aux administrés, notamment sur le périscolaire et extrascolaire pour accueillir les enfants, et le maintien de services culturels ainsi que des prestations d'accompagnement des associations par nos services administratifs et techniques.

Evolution des charges de personnel



Par rapport à l'ensemble des dépenses publiques, la spécificité de la dépense du personnel est son inertie : pour chaque décision, les effets sont visibles sur le moyen terme voire le long terme.

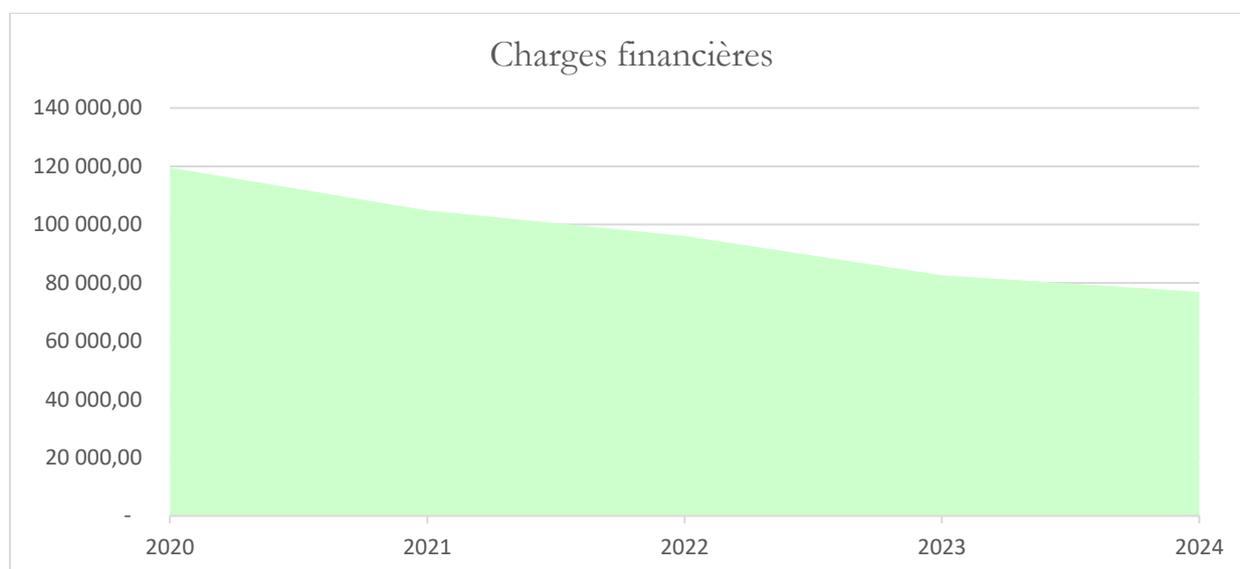
Les autres charges

Les autres charges de gestion courante (12,04 %) couvrent principalement les subventions versées aux associations et aux syndicats. En soutenant financièrement les associations locales, la collectivité contribue au dynamisme de la ville, favorisant l'animation, l'inclusion sociale et l'engagement citoyen au sein du territoire.

Les autres charges (3,49 %) incluent la contribution de la collectivité au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC), et des charges exceptionnelles. Ces dépenses sont partiellement influencées par les mécanismes de solidarité financière et les évolutions fiscales.

Les charges financières

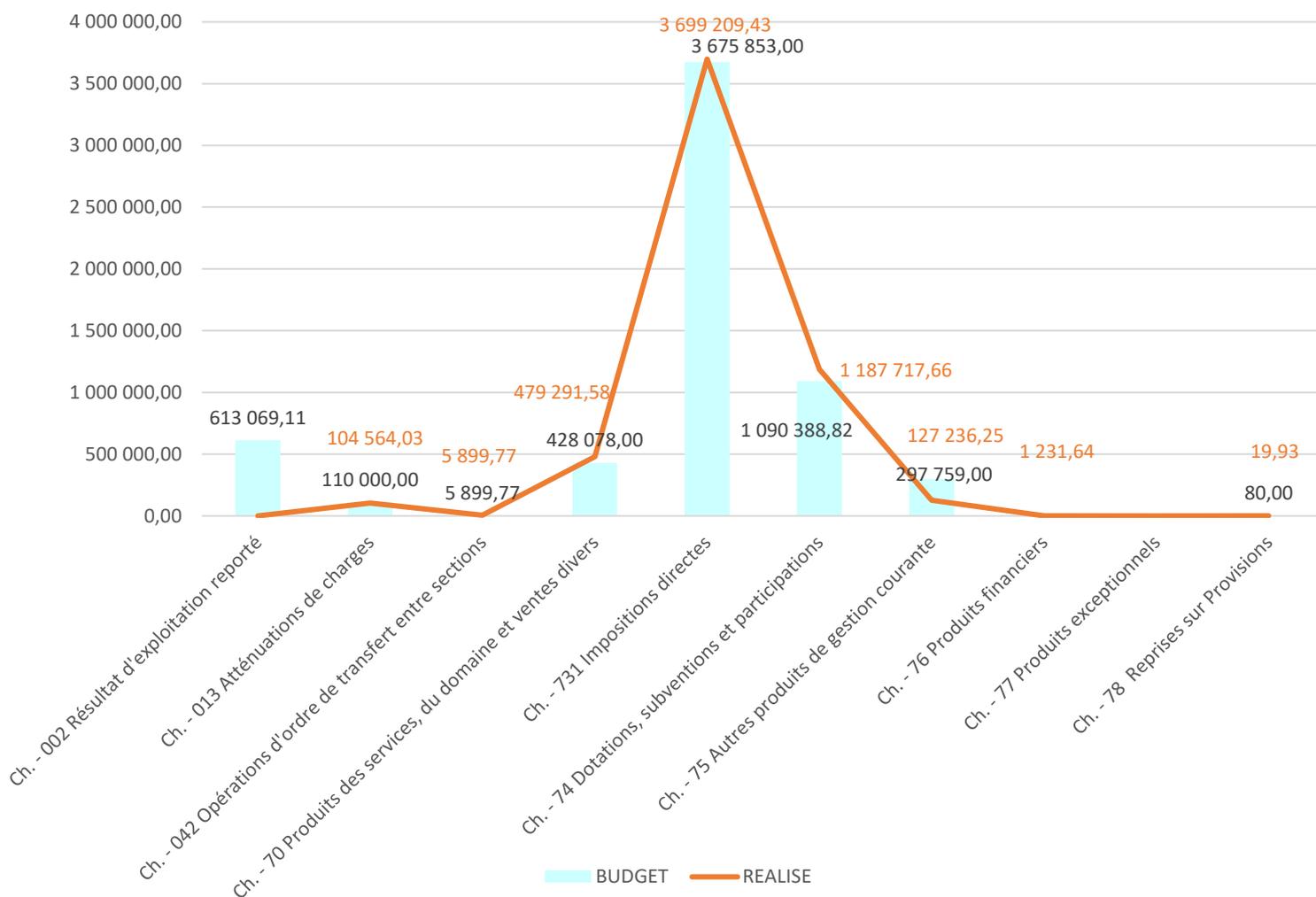
Les charges financières (1,37 %) évolueront en fonction des choix de politique d'endettement de la commune et des variations des taux d'intérêt. La collectivité s'efforce de maintenir une gestion responsable de son endettement, afin de réduire les coûts financiers et d'assurer une stabilité budgétaire à long terme.



3.1.2 Les recettes de fonctionnement

	BUDGET	REALISE
Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté	613 069,11	0,00
Ch. - 013 Atténuations de charges	110 000,00	104 564,03
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 899,77	5 899,77
Ch. - 70 Produits des services, du domaine et ventes divers	428 078,00	479 291,58
Ch. - 731 Impositions directes	3 675 853,00	3 699 209,43
Ch. - 74 Dotations, subventions et participations	1 090 388,82	1 187 717,66
Ch. - 75 Autres produits de gestion courante	297 759,00	127 236,25
Ch. - 76 Produits financiers	0,00	1 231,64
Ch. - 77 Produits exceptionnels	0,00	0,00
Ch. - 78 Reprises sur Provisions	80,00	19,93
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT 2024	6 221 127,70	5 605 170,29

Recettes de fonctionnement 2024

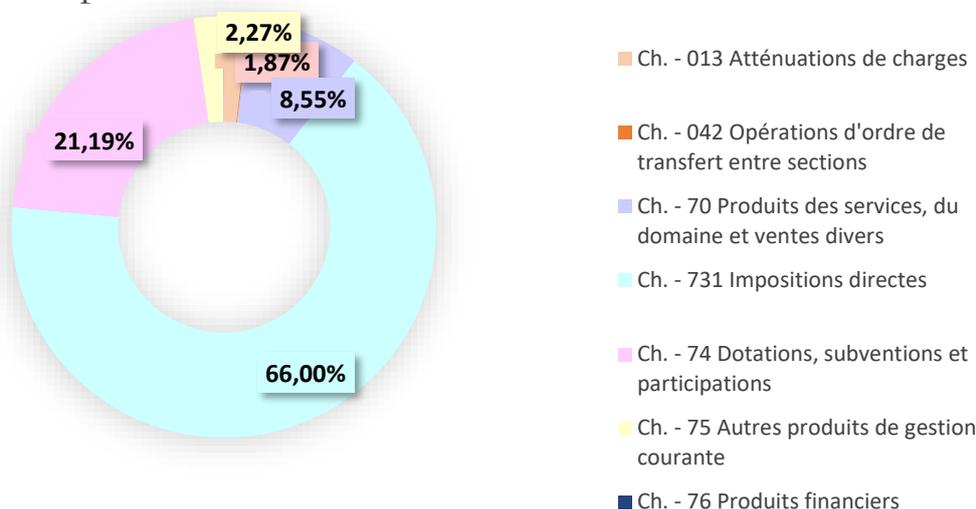


La ville de Bédarrides s'engage à respecter les obligations de conformité en application du règlement européen de la protection des données personnelles (RGPD-2016/679) ainsi que la Loi Informatique & Libertés de 1978. Les informations qui vous sont transmises par la ville de Bédarrides sont strictement confidentielles et entrent dans ce cadre. Nous vous demandons, au terme de la réunion, de bien vouloir vous engager à détruire l'ensemble des informations transmises, que ce soit sur format papier ou numérique.

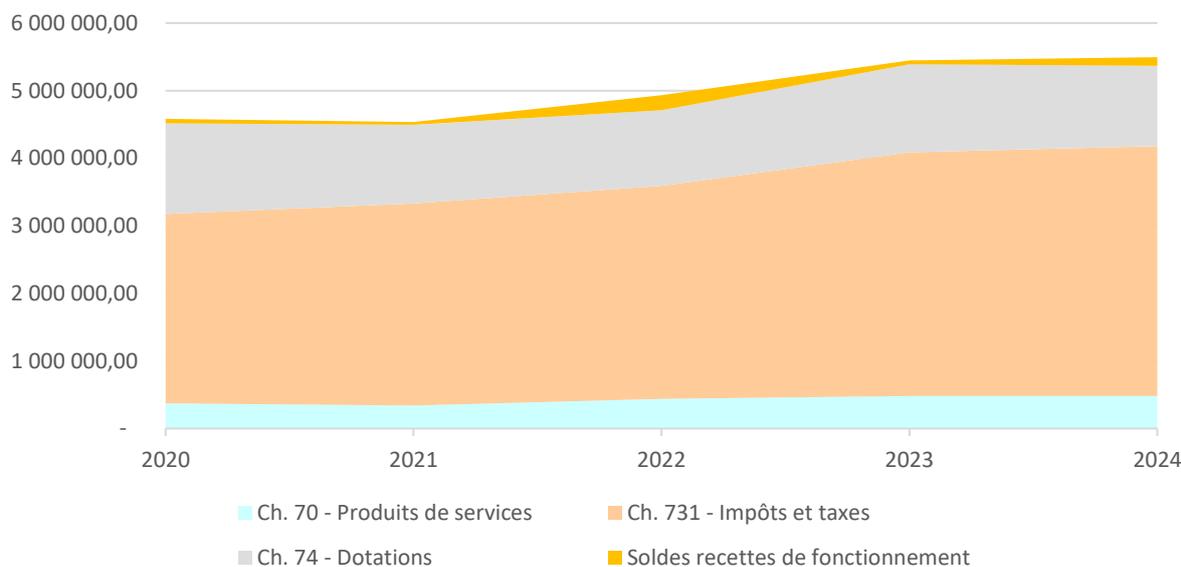
	REALISE	RECETTES PAR HABITANTS BEDARRIDES	RECETTES PAR HABITANTS MEME STRATE*
		5602	
Ch. - 013 Atténuations de charges	104 564,03	18,67 €	14,00 €
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 809,48	1,04 €	
Ch. - 70 Produits des services, du domaine et ventes divers	479 291,58	85,56 €	96,00 €
Ch. - 731 Impositions directes	3 699 209,43	660,34 €	856,00 €
Ch. - 74 Dotations, subventions et participations	1 187 717,66	212,02 €	276,00 €
Ch. - 75 Autres produits de gestion courante	127 236,25	22,71 €	
Ch. - 76 Produits financiers	1 231,64	0,22 €	50,00 €
Ch. - 77 Produits exceptionnels	0,00	- €	
Ch. - 78 Reprises sur provisions	19,93	0,00 €	
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT 2024	5 605 080,00	1 000,55 €	1 292,00 €

*Source : AMF – Territoires et Finances – Principaux ratios financiers des communes et intercommunalités 2023 – publié en novembre 2024

Répartition des recettes de fonctionnement



Produits de fonctionnement



La ville de Bédarrides s'engage à respecter les obligations de conformité en application du règlement européen de la protection des données personnelles (RGPD-2016/679) ainsi que la Loi Informatique & Libertés de 1978. Les informations qui vous sont transmises par la ville de Bédarrides sont strictement confidentielles et entrent dans ce cadre. Nous vous demandons, au terme de la réunion, de bien vouloir vous engager à détruire l'ensemble des informations transmises, que ce soit sur format papier ou numérique.

Les contributions directes (66 %)

Ces contributions directes constituent les principales recettes de la commune. Depuis la suppression progressive de la taxe d'habitation, cette fiscalité repose presque exclusivement sur la taxe foncière, affectant uniquement les propriétaires.

Les dotations et participations (21,19 %)

Les dotations, soumises aux écarternements et ajustements annuels, représentent une part essentielle des recettes, mais leur montant est de plus en plus incertain.

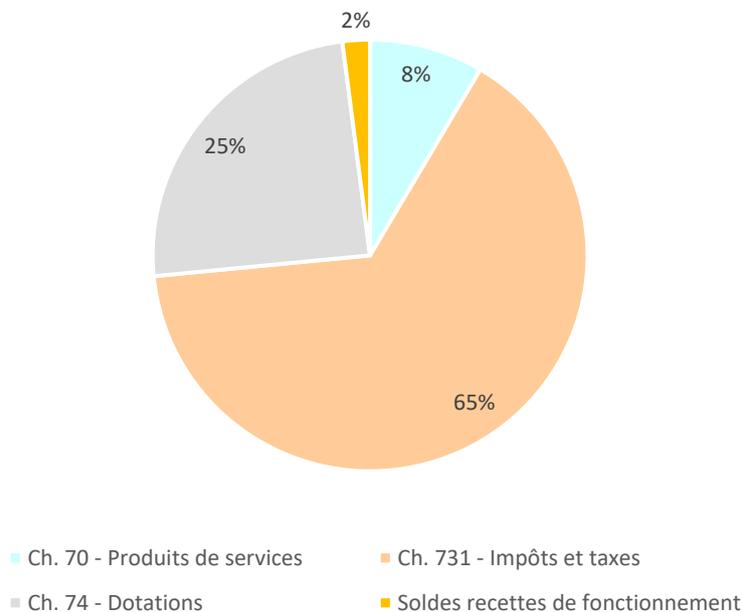
Les produits de services (8,55 %)

Les recettes provenant des services à la population et des régies représentent une part importante du budget communal, variant en fonction de la demande locale et de la politique tarifaire de la commune.

Les autres recettes (4,14 %)

Ce poste regroupe divers revenus complémentaires, comme les atténuations de charges, les produits de gestion courante et les produits exceptionnels, qui viennent renforcer les ressources principales de la commune.

Répartition des produits de fonctionnement 2020-2024

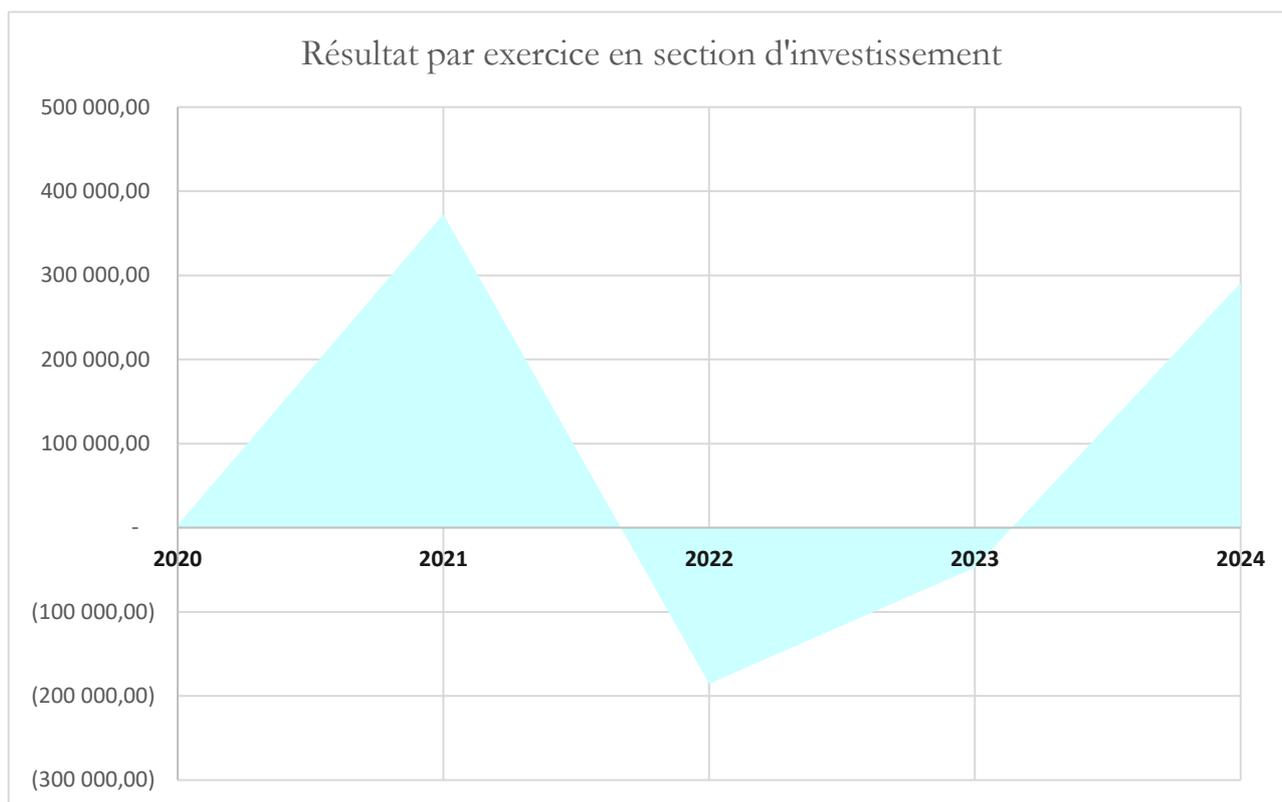


3.2 Section d'investissement

3.2.1 Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement totalisent cette année 705 993,60 €.

Nous pouvons constater que la politique d'investissement et d'entretien du patrimoine se poursuit dans les axes déterminés lors de nos perspective 2024.



	BUDGET	REALISE
Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre section	5 899,77	5 899,77
Ch. - 041 Opérations patrimoniales	58 829,93	0,00
Ch. - 10 Dotations, fonds divers et réserves	11 000,00	0,00
Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées	247 760,48	246 558,77
Ch. - 20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	82 370,60	61 728,60
Ch. - 21 Immobilisations corporelles	1 543 081,42	215 014,38
Ch. - 23 Immobilisations en cours	270 627,34	176 792,08
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT 2024	2 219 569,54	705 993,60

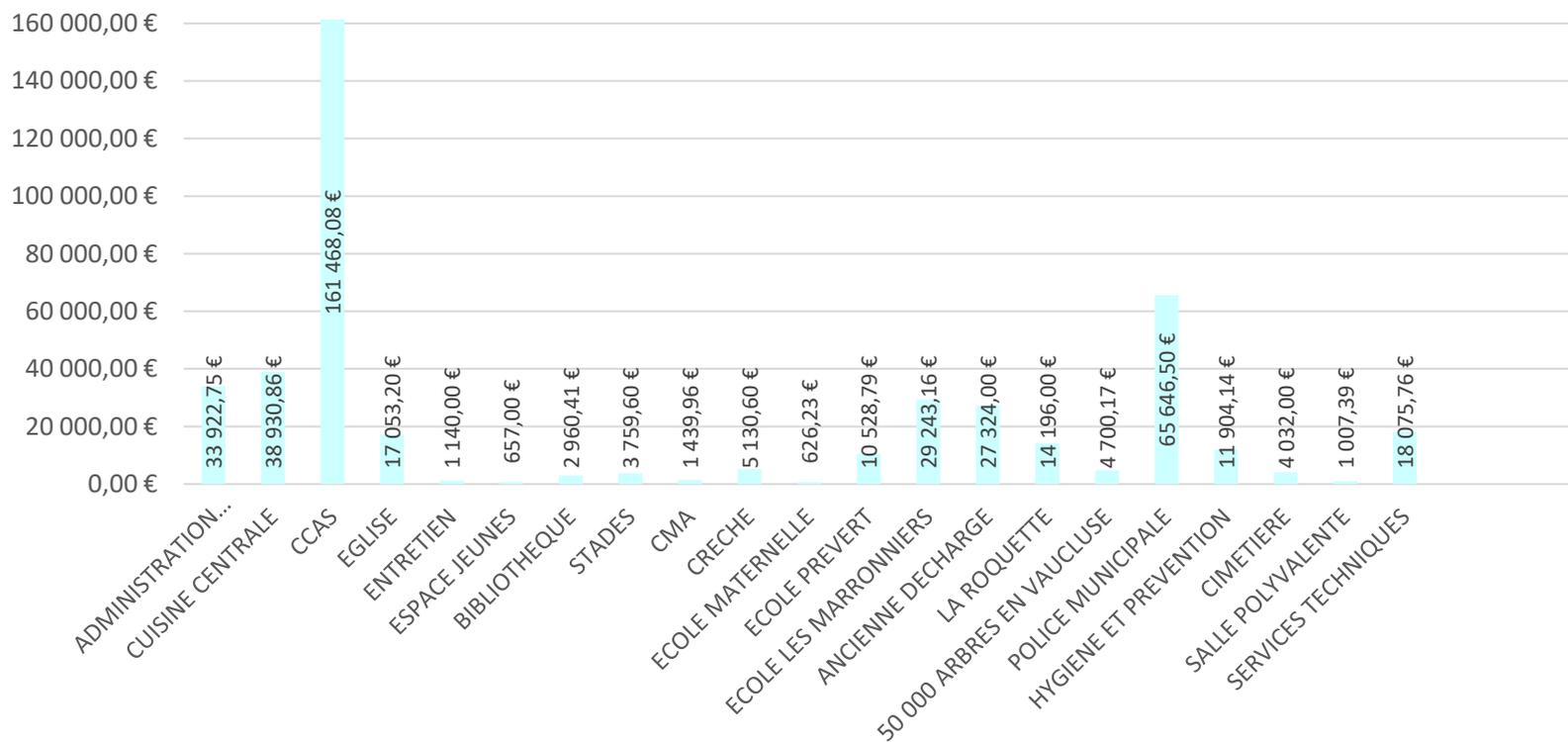
PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024			
DEPENSES INVESTISSEMENT 2024		MONTANT TTC	
ADMINISTRATION GENERALE	Achat de matériels informatiques	4 173,19 €	33 922,75 €
	Achat de logiciel	3 681,00 €	
	Achat de grilles	2 217,60 €	
	Achat de logiciel de retranscription	998,40 €	
	Achat d'un TPE	566,40 €	
	Achat d'un serveur cloud	20 246,16 €	
	Frais de bornage de parcelle	2 040,00 €	
CUISINE CENTRALE	Achat lave-linge	338,99 €	38 930,86 €
	Achat laveuse à capot	3 108,00 €	
	Achat conteneur chauffant	1 074,00 €	
	Achat de socle à roulettes	654,48 €	
	Achat d'un lave-vaisselle	33 057,60 €	
	Achat de plaque de protection	358,80 €	
	Achat de lave-linge	338,99 €	
CCAS	Création de nouveaux locaux	161 468,08 €	161 468,08 €
EGLISE	Relevé des décors peints et sondages	17 053,20 €	17 053,20 €
ENTRETIEN	Achat de monobrosse et aspirateur	1 140,00 €	1 140,00 €
ESPACE JEUNES	Achat d'un four	400,00 €	657,00 €
	Achat d'un billard	257,00 €	
BIBLIOTHEQUE	Achat de livres	2 960,41 €	2 960,41 €
STADES	Réhabilitation des éclairages	2 712,00 €	3 759,60 €
	Mise au norme fédérale du terrain	1 047,60 €	
CMA	Achat de matériels informatiques	1 439,96 €	1 439,96 €
CRECHE	Achat de sèche-linge	5 130,60 €	5 130,60 €
ECOLE MATERNELLE	Achat de mobilier	404,23 €	626,23 €
	Achat de matériels informatiques	222,00 €	
ECOLE PREVERT	Achat de mobilier scolaire	8 776,00 €	10 528,79 €
	Achat de matériels informatiques	1 322,40 €	
	Achat d'estrade	250,39 €	
	Achat de matériels informatiques	180,00 €	
ECOLE LES MARRONNIERS	Réfection des escaliers - Situation n°1	9 390,00 €	29 243,16 €
	Rénovation du mur de clôture	19 853,16 €	
ANCIENNE DECHARGE	Diagnostic environnemental	27 324,00 €	27 324,00 €
LA ROQUETTE	AMO projet d'aménagement	14 196,00 €	14 196,00 €
50 000 ARBRES EN VAUCLUSE	Achat de matériels	4 700,17 €	4 700,17 €
POLICE MUNICIPALE	Achat radios portatives LTE	3 537,00 €	65 646,50 €
	Achat de 3 gilets pare-balles	3 317,40 €	
	Achat d'un véhicule hybride	44 239,76 €	
	Achat d'éthylotest	655,20 €	

La ville de Bédarrides s'engage à respecter les obligations de conformité en application du règlement européen de la protection des données personnelles (RGPD-2016/679) ainsi que la Loi Informatique & Libertés de 1978. Les informations qui vous sont transmises par la ville de Bédarrides sont strictement confidentielles et entrent dans ce cadre. Nous vous demandons, au terme de la réunion, de bien vouloir vous engager à détruire l'ensemble des informations transmises, que ce soit sur format papier ou numérique.

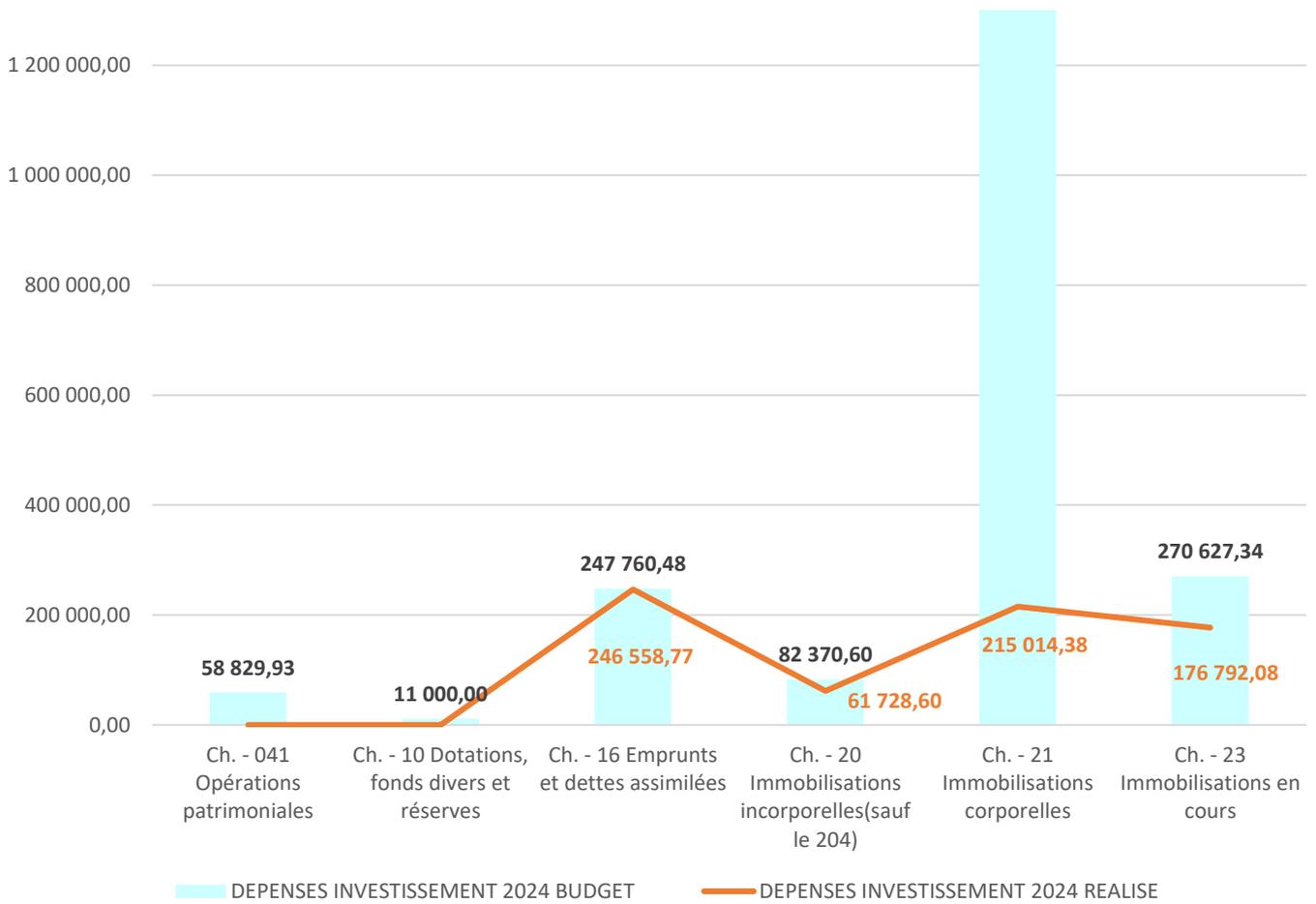
	Achat de Pve	337,20 €	
	Achat de coffre-fort	4 137,60 €	
	Achat de tazers et caméras piétons	7 011,61 €	
	Achat matériel sécurité routière	2 032,80 €	
	Achat de cônes de signalisation	377,93 €	
HYGIENE ET PREVENTION	Aménagement de poste de travail	1 419,44 €	11 904,14 €
	Achat de défibrillateurs	10 484,70 €	
CIMETIERE	Achat de caveaux	4 032,00 €	4 032,00 €
SALLE POLYVALENTE	Mise en place du wifi	368,40 €	1 007,39 €
	Achat d'un réfrigérateur	638,99 €	
SERVICES TECHNIQUES	AMO projet PPMS	3 660,00 €	18 075,76 €
	AMO projet PM	8 100,00 €	
	Eclairage LED des bâtiments	182,28 €	
	Création WC public	4 095,30 €	
	Achat de matériels divers	673,20 €	
	Peinture des fosses	486,00 €	
	Achat de lave-linge et sèche-linge	878,98 €	
DEPENSES INVESTISSEMENT 2024		453 746,60 €	453 746,60 €

La différence du montant total s'explique par le chapitre 16 qui n'est pas listé dans le tableau ci-dessus ainsi que quelques investissements minimes à hauteur de 5 688,23 €.

PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024

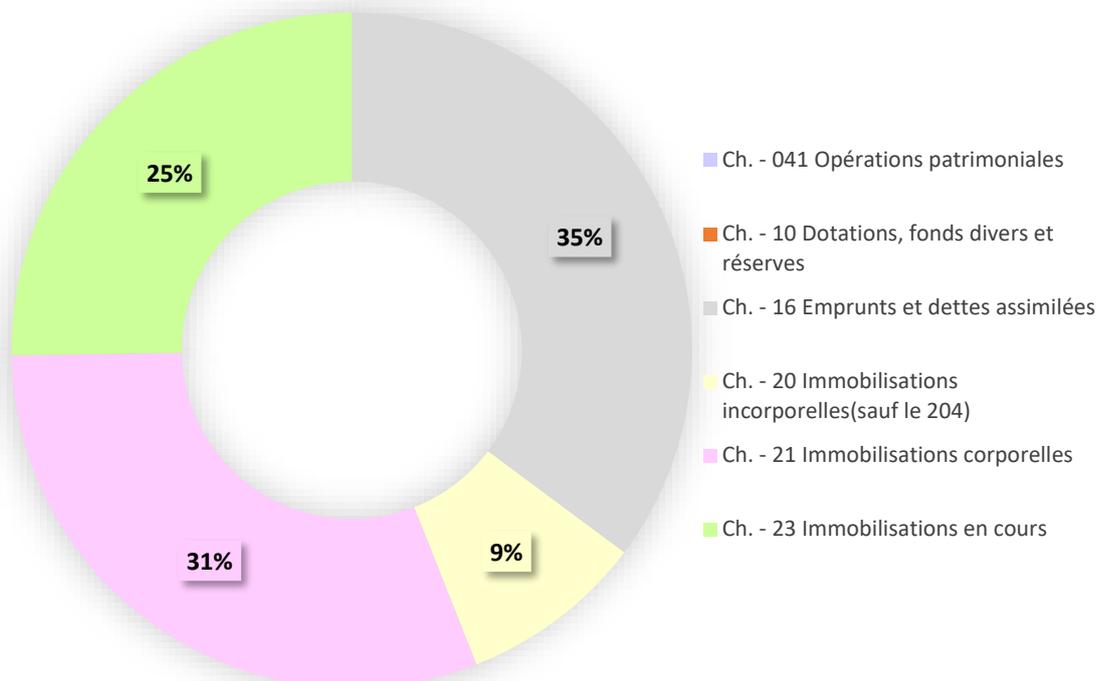


La ville de Bédarrides s'engage à respecter les obligations de conformité en application du règlement européen de la protection des données personnelles (RGPD-2016/679) ainsi que la Loi Informatique & Libertés de 1978. Les informations qui vous sont transmises par la ville de Bédarrides sont strictement confidentielles et entrent dans ce cadre. Nous vous demandons, au terme de la réunion, de bien vouloir vous engager à détruire l'ensemble des informations transmises, que ce soit sur format papier ou numérique.



La ville de Bédarrides s'engage à respecter les obligations de conformité en application du règlement européen de la protection des données personnelles (RGPD-2016/679) ainsi que la Loi Informatique & Libertés de 1978. Les informations qui vous sont transmises par la ville de Bédarrides sont strictement confidentielles et entrent dans ce cadre. Nous vous demandons, au terme de la réunion, de bien vouloir vous engager à détruire l'ensemble des informations transmises, que ce soit sur format papier ou numérique.

Répartition des dépenses d'investissement réalisées

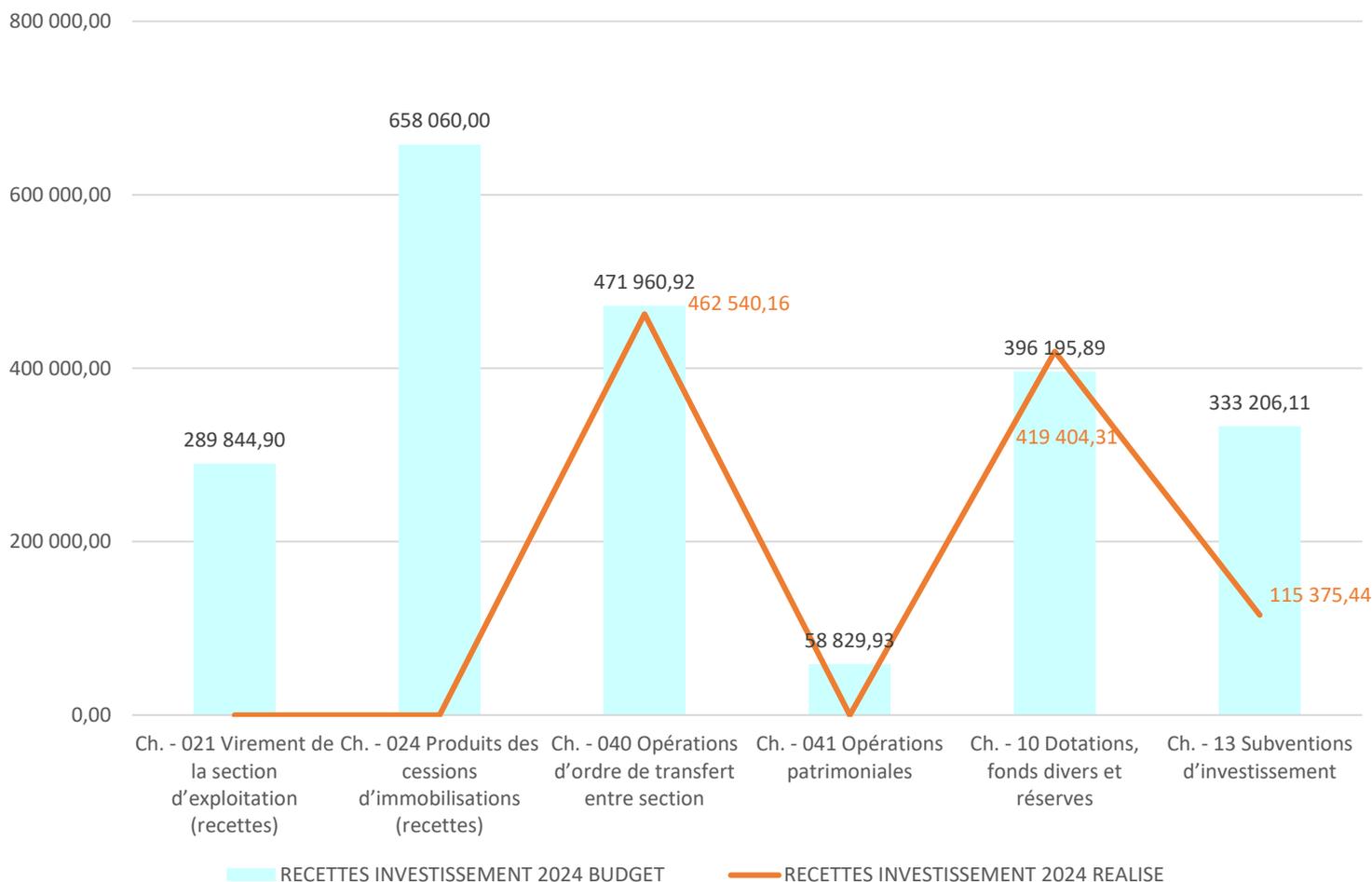


	BUDGET	REALISE
Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	11 471,79	0,00
Ch. - 021 Virement de la section d'exploitation (recettes)	289 844,90	0,00
Ch. - 024 Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	658 060,00	0,00
Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre section	471 960,92	462 540,16
Ch. - 041 Opérations patrimoniales	58 829,93	0,00
Ch. - 10 Dotations, fonds divers et réserves	396 195,89	419 404,31
Ch. - 13 Subventions d'investissement	333 206,11	115 375,44
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT 2024	2 219 569,54	997 319,91

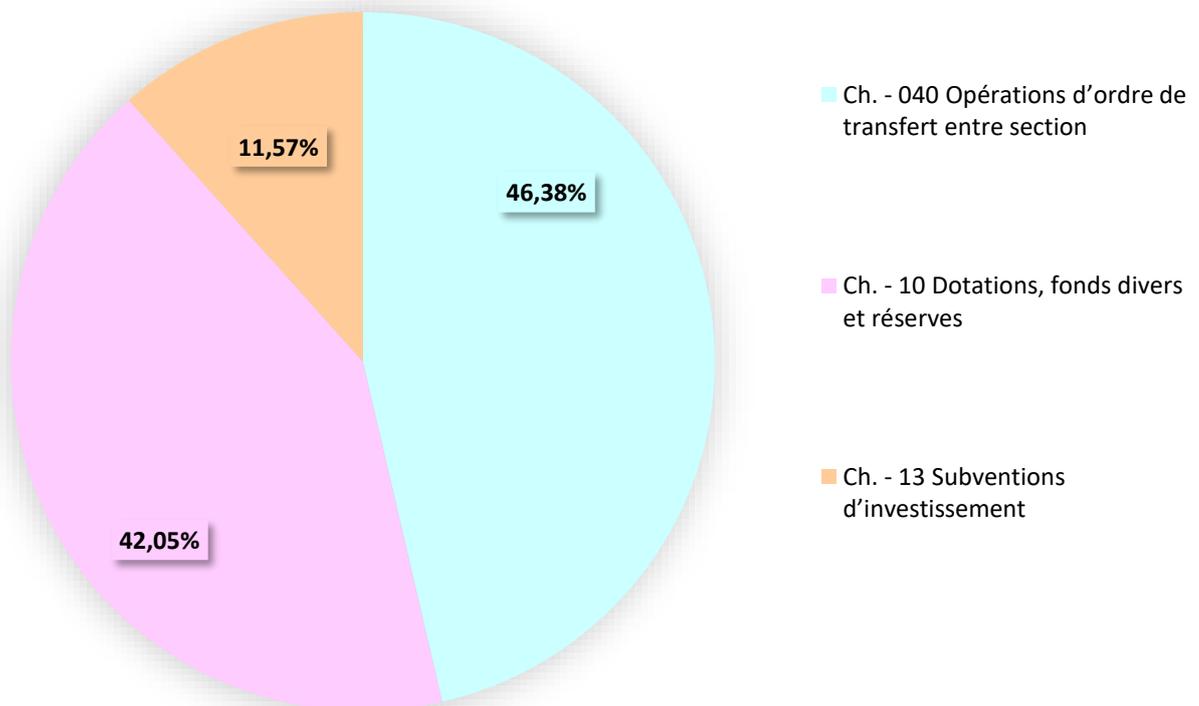
L'écart s'explique par les opérations d'ordres (ch. 001, 021 et 041) et la nouvelle orientation du projet de la Plaine du Grenache (ch. 024).

3.2.2 Les recettes d'investissement

Le financement de nos investissements est porté, d'une part avec des subventions obtenues par nos partenaires : Etat (DETR, Fonds CNRACL, caisse des dépôts), Région, Département et d'autres part de nos ressources propres.



Répartition des recettes d'investissement réalisées



ORGANISME	OBJET	TOTAL
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE	Eclairage LED des stades	57 720,00
FIPHP	Adaptation poste de travail	1 045,44
REGION SUD	Amélioration vidéoprotection et équipements informatiques	360,00
CNRACL	Réhabilitation du poste de PM	56 250,00
RECETTES REALISEES DES OPERATIONS SUBVENTIONNABLES		115 375,44
FCTVA		60 949,41
TAXE AMENAGEMENT		358 454,90
AUTRES RECETTES D'INVESTISSEMENT		419 404,31
TOTAL		534 779,75

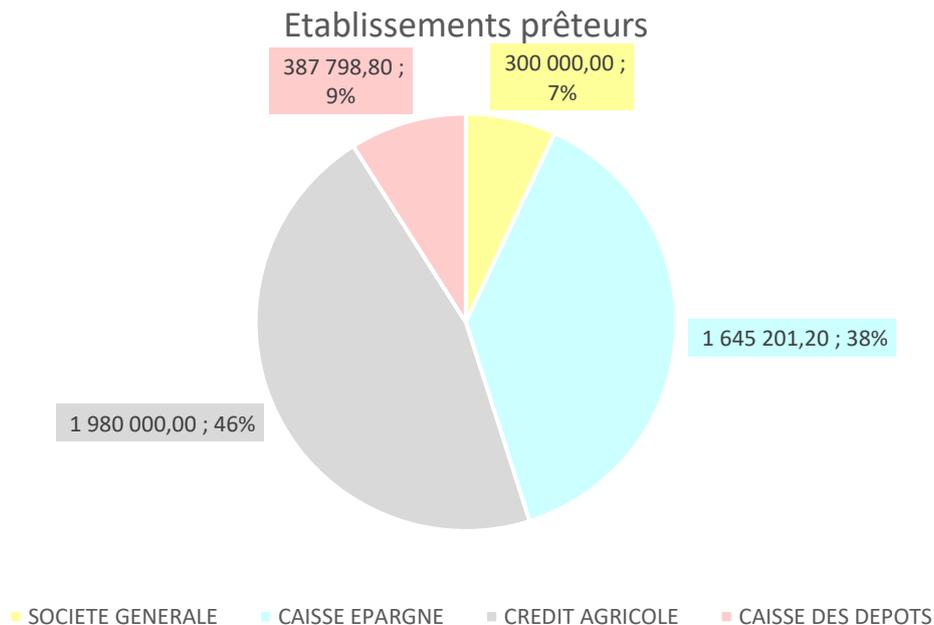
Les dépenses et recettes réalisées en sections de fonctionnement et d'investissement

	2020	2021	2022	2023	2024
DEPENSES FONCTIONNEMENT	4 653 788,35	4 639 135,43	5 149 010,88	5 356 849,47	5 609 311,18
	011 659 405,28	011 702 787,81	011 844 757,62	011 1 088 269,58	011 1 230 670,51
	012 2 877 935,08	012 2 694 941,92	012 3 041 216,24	012 3 021 118,84	012 2 965 670,35
	014 73 666,00	014 56 591,00	014 57 157,00	014 56 601,00	014 195 398,56
	65 626 311,21	65 618 453,30	65 651 721,00	65 669 900,30	65 675 613,98
	66 119 540,30	66 104 846,11	66 96 005,82	66 82 622,41	66 76 850,43
	67 100,00	67 9 215,70	67 3 275,38	67 713,61	67 508,23
		68 3 000,00	68 844,00	68	68 2 058,96
	042 296 830,48	042 449 299,59	042 454 033,82	042 437 623,73	042 462 540,16
RECETTES FONCTIONNEMENT	4 811 696,88	4 719 635,66	5 040 881,23	5 599 980,83	5 605 080,00
	013 187 666,40	013 160 162,33	013 45 834,97	013 151 848,89	013 104 564,03
	70 373 769,36	70 340 066,17	70 445 063,05	70 483 584,33	70 479 291,58
	73 2 801 219,81	73 2 990 339,46	73 3 149 010,56	73 250,00	73
				731 3 601 817,13	731 3 699 209,43
	74 1 341 454,11	74 1 164 217,64	74 1 120 846,21	74 1 306 198,73	74 1 187 717,66
	75 13 320,05	75 15 103,22	75 14 678,24	75 53 487,57	75 127 236,25
	76 183,48	76 221,78	76 447,42	76 387,49	76 1 231,64
	77 65 989,04	77 21 213,66	77 206 458,42	77	77
		78 1 602,76	78 1 276,83	78 122,52	78 19,93
042 28 094,63	042 26 708,64	042 57 265,53	042 2 284,17	042 5 809,48	
DEPENSES INVESTISSEMENT	530 942,43	583 986,94	743 348,60	686 188,08	705 903,31
	16 315 093,97	16 311 336,55	16 340 151,31	16 247 288,12	16 246 558,77
	20 14 876,56	20 28 514,78	20 13 140,79	20 52 221,00	20 61 728,60
	21 105 158,64	21 95 882,40	21 289 899,13	21 373 937,79	21 215 014,38
	23 42 327,01	23 11 803,00	23 34 098,00	23	23 176 792,08
	204	204	204	204	204
	10	10	10 360,13	10 10 457,00	10
	040 28 094,63	040 26 708,64	040 57 265,53	040 2 284,17	040 5 809,48
041 25 391,62	041 109 741,57	041 8 433,71	041	041	
RECETTES INVESTISSEMENT	535 077,33	956 759,86	557 975,39	638 831,96	997 319,91
	10 174 356,23	10 387 513,30	10 71 026,90	10 100 718,46	10 419 404,31
	13 38 499,00	13 10 205,40	13 24 480,96	13 100 489,77	13 115 375,44
	040 296 830,48	040 449 299,59	040 454 033,82	040 437 623,73	040 462 540,16
	041 25 391,62	041 109 741,57	041 8 433,71	041	041

3.3L'endettement communal

Au 31 décembre 2024, sans réalisation de nouvel emprunt, l'encourt de la dette devrait s'établir à 1 607 813 € et se répartir entre 4 établissements prêteurs.

N°	Etablissements prêteurs	Date début	Date fin	Montant
E3	SOCIETE GENERALE	05/12/2005	05/12/2025	300 000,00
E6	CAISSE EPARGNE	22/11/2010	25/11/2035	280 000,00
E7	CAISSE EPARGNE	22/11/2010	25/11/2025	365 201,20
E8	CAISSE DES DEPOTS	09/12/2010	01/01/2026	101 099,10
E9	CAISSE DES DEPOTS	09/12/2010	01/01/2026	33 699,70
E10	CREDIT AGRICOLE	23/03/2011	10/03/2036	400 000,00
E11	CREDIT AGRICOLE	15/06/2011	10/05/2031	1 000 000,00
E12	CREDIT AGRICOLE	19/12/2011	12/12/2031	180 000,00
E13	CAISSE EPARGNE	22/06/2012	25/05/2027	300 000,00
E14	CREDIT AGRICOLE	07/11/2012	06/11/2032	400 000,00
E15	CAISSE EPARGNE	03/12/2012	25/01/2028	400 000,00
E16	CAISSE EPARGNE	31/12/2013	30/12/2033	300 000,00
E17	CAISSE DES DEPOTS	16/01/2014	01/02/2040	253 000,00

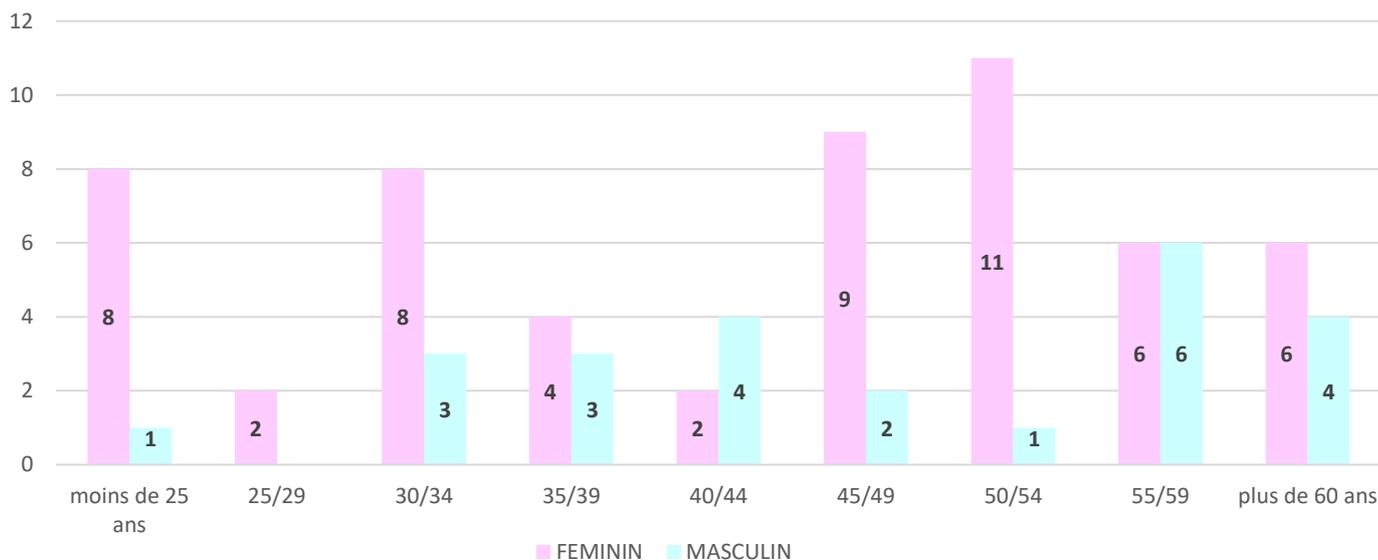


La ville de Bédarrides s'engage à respecter les obligations de conformité en application du règlement européen de la protection des données personnelles (RGPD-2016/679) ainsi que la Loi Informatique & Libertés de 1978. Les informations qui vous sont transmises par la ville de Bédarrides sont strictement confidentielles et entrent dans ce cadre. Nous vous demandons, au terme de la réunion, de bien vouloir vous engager à détruire l'ensemble des informations transmises, que ce soit sur format papier ou numérique.

3.4 Le bilan RH

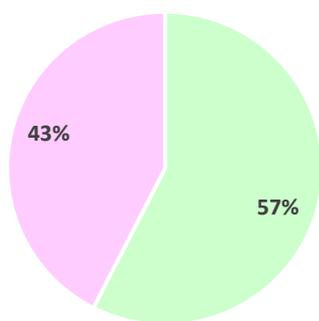
3.4.1 La pyramide des âges

Pyramide des âges



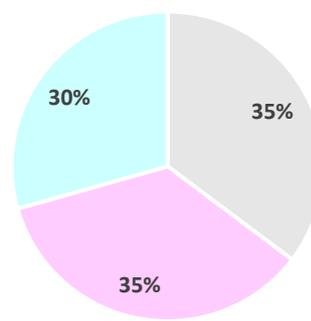
La collectivité compte à son actif 80 agents.

Représentation du taux de personnel



Moins de 25 ans - 49 ans 50 ans - plus de 60 ans

Représentation du personnel de 50 ans et plus

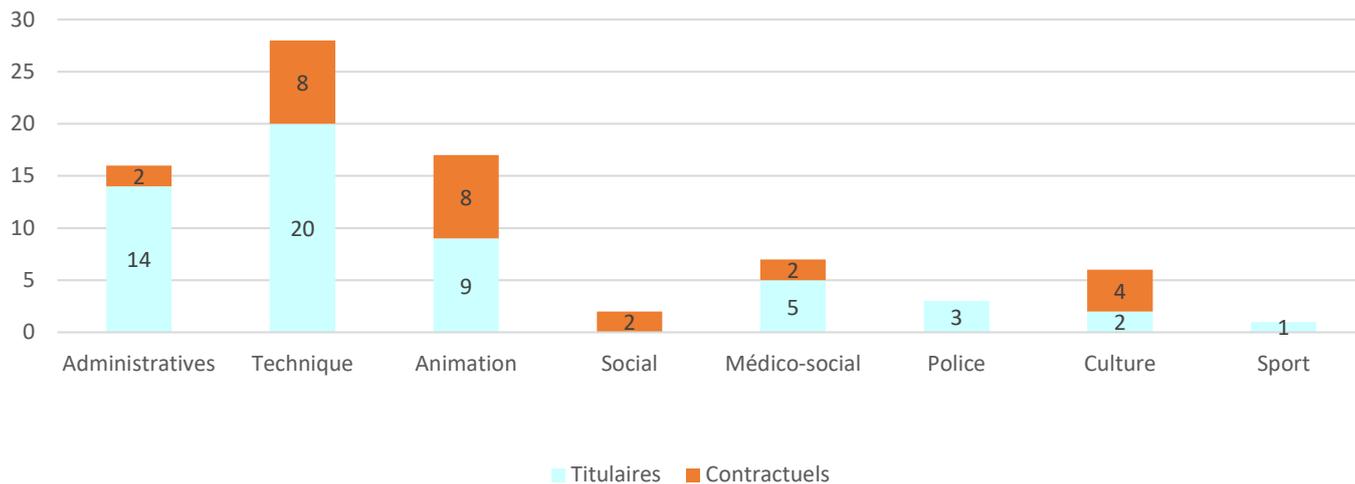


50 - 54 ans 55 - 59 ans plus de 60 ans

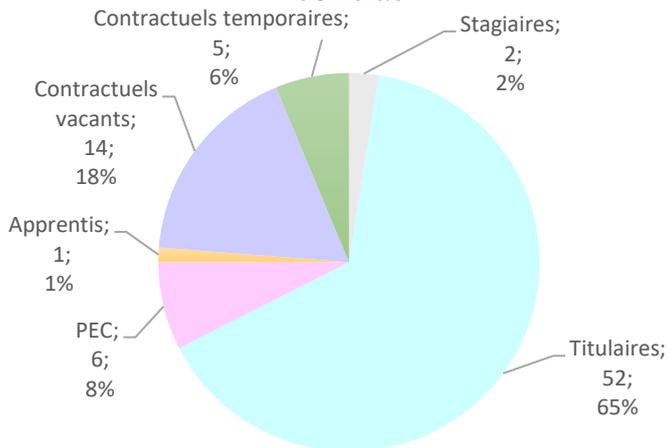
La ville de Bédarrides s'engage à respecter les obligations de conformité en application du règlement européen de la protection des données personnelles (RGPD-2016/679) ainsi que la Loi Informatique & Libertés de 1978. Les informations qui vous sont transmises par la ville de Bédarrides sont strictement confidentielles et entrent dans ce cadre. Nous vous demandons, au terme de la réunion, de bien vouloir vous engager à détruire l'ensemble des informations transmises, que ce soit sur format papier ou numérique.

3.4.2 Les filières et statuts

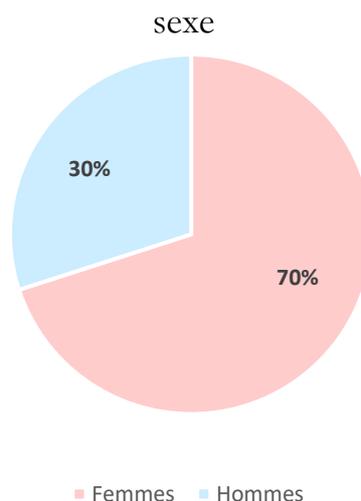
Répartition des agents par filière et par statut en 2024



Structure des effectifs par type de contrat

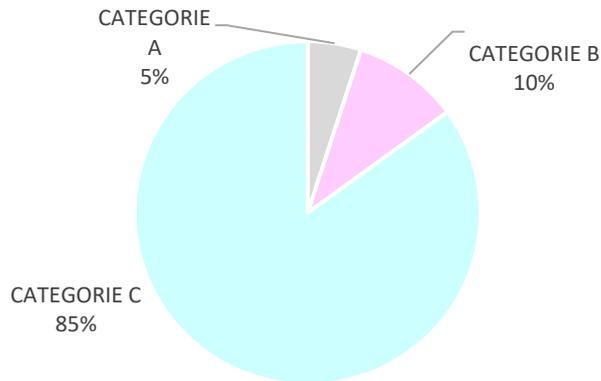


Répartition des femmes et hommes par sexe



La ville de Bédarrides s'engage à respecter les obligations de conformité en application du règlement européen de la protection des données personnelles (RGPD-2016/679) ainsi que la Loi Informatique & Libertés de 1978. Les informations qui vous sont transmises par la ville de Bédarrides sont strictement confidentielles et entrent dans ce cadre. Nous vous demandons, au terme de la réunion, de bien vouloir vous engager à détruire l'ensemble des informations transmises, que ce soit sur format papier ou numérique.

Répartition des effectifs par catégorie d'emploi (en 2024)

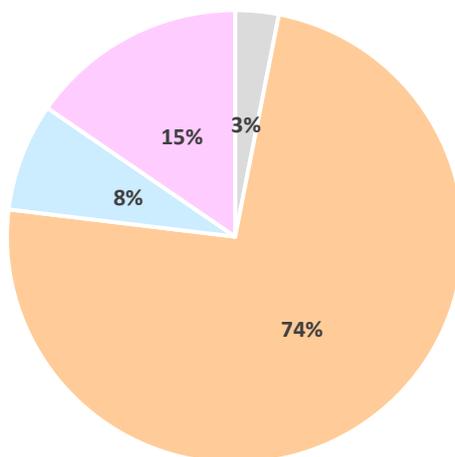


Filière	Femmes	%	Hommes	%	Total
Administrative	13	81	3	19	16
Technique	15	94	13	46	28
Animation	16	100	1	6	17
Social	2	13	0	0	2
Médico-social	6	38	1	14	7
Police	0	0	3	100	3
Culture	4	25	2	33	6
Sport	0	0	1	100	1
Total général	56	70	24	30	80

3.4.3 L'absentéisme

	FEMMES				HOMMES				
	Titulaires		Contractuels		Titulaires		Contractuels		
	Nombre d'arrêts	Nombre de jours							
Maternité / Paternité	1	126	0	0	1	28	0	0	154
Maladie ordinaire	23	338	13	247	11	271	1	7	609
Congés longue maladie et longue durée	5	1459	0	0	0	0	0	0	1459
Accident de service	3	110	2	54	5	53	0	0	163
TOTAL	32	2033	15	301	17	352	1	7	

Le taux d'absentéisme en 2024 s'élève à 9,22 % contre 10,05 % en 2023.



■ Maternité / Paternité ■ Maladie ordinaire ■ Congés longue maladie et longue durée ■ Accident de service

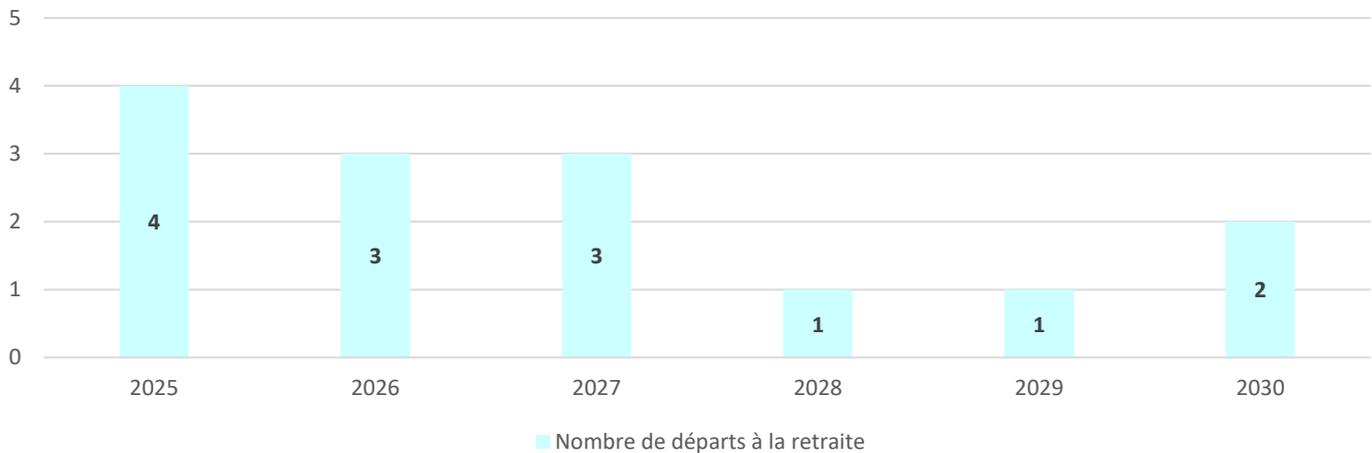
Durée moyenne en jours des arrêts par typologie

	Nombre d'arrêts	Nombre de jours	Moyenne
Maternité / Paternité	2	154	77
Maladie ordinaire	48	863	17,98
Congés longue maladie et longue durée	5	1 459	291,80
Accident de service	10	217	21,70
TOTAL	65	2 693	41,43

La ville de Bédarrides s'engage à respecter les obligations de conformité en application du règlement européen de la protection des données personnelles (RGPD-2016/679) ainsi que la Loi Informatique & Libertés de 1978. Les informations qui vous sont transmises par la ville de Bédarrides sont strictement confidentielles et entrent dans ce cadre. Nous vous demandons, au terme de la réunion, de bien vouloir vous engager à détruire l'ensemble des informations transmises, que ce soit sur format papier ou numérique.

3.4.4 Les départs à la retraite prévisionnels

Nombre des départs à la retraite par an



En 2025 : 4 agents sont éligibles au départ à la retraite. 1 agent administratif, 1 médecin et 2 agents techniques.

En 2026 : 3 agents sont éligibles au départ à la retraite. 1 agent administratif, 1 animateur et 1 agent à la culture.

En 2027 : 3 agents sont éligibles au départ à la retraite. 2 agents techniques, 1 agent de cuisine.

En 2028 : 1 agent technique est éligible au départ à la retraite.

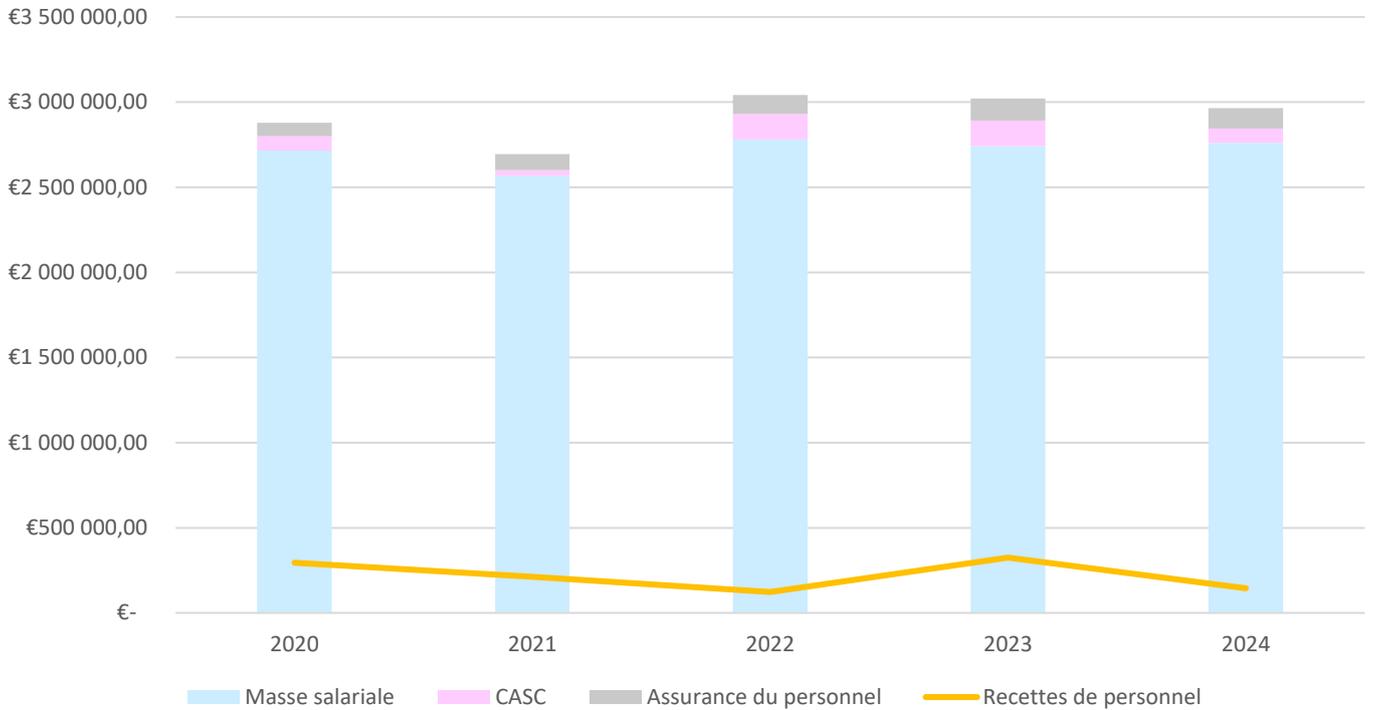
En 2029 : 1 agent d'entretien est éligible au départ à la retraite.

En 2030 : 2 agents sont éligibles au départ à la retraite. 1 agent technique, 1 agent de cuisine.

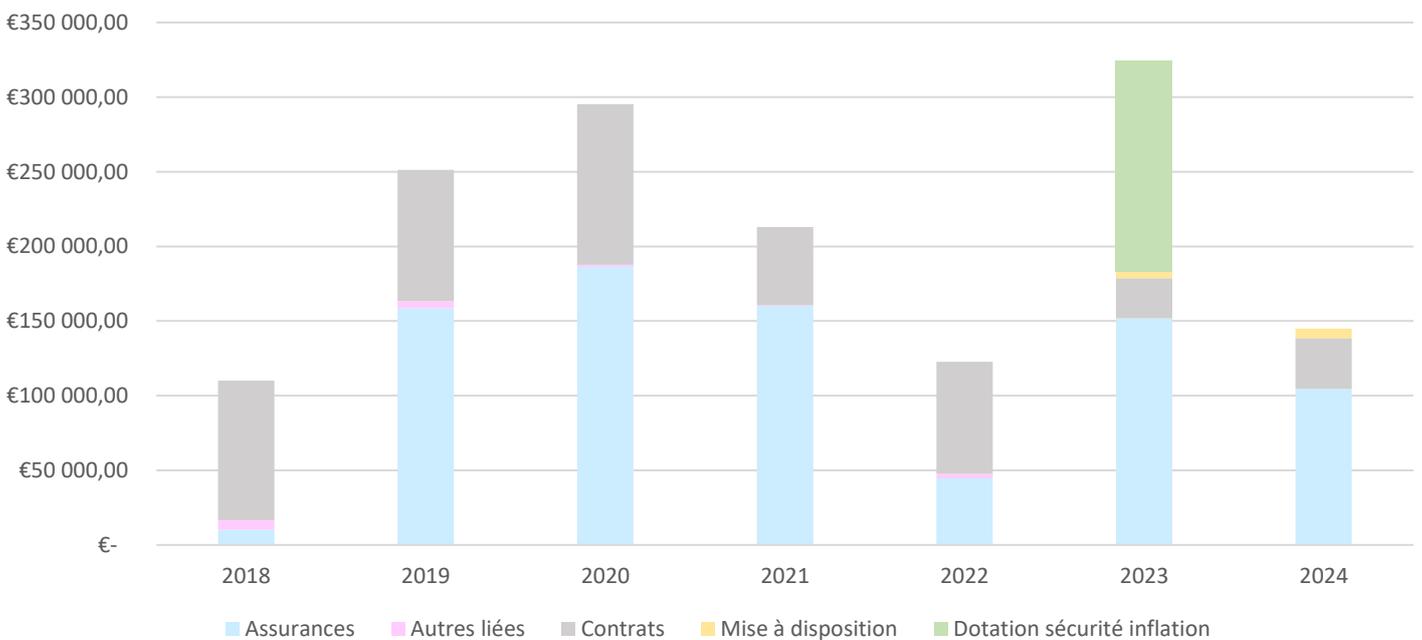
Il est précisé que certains agents peuvent prétendre au départ à la retraite mais n'ont pas assez de trimestres cotisés et doivent donc prolonger leur carrière.

3.4.5 La masse salariale

Evolution de la masse salariale



Evolution des recettes budgétaires du personnel

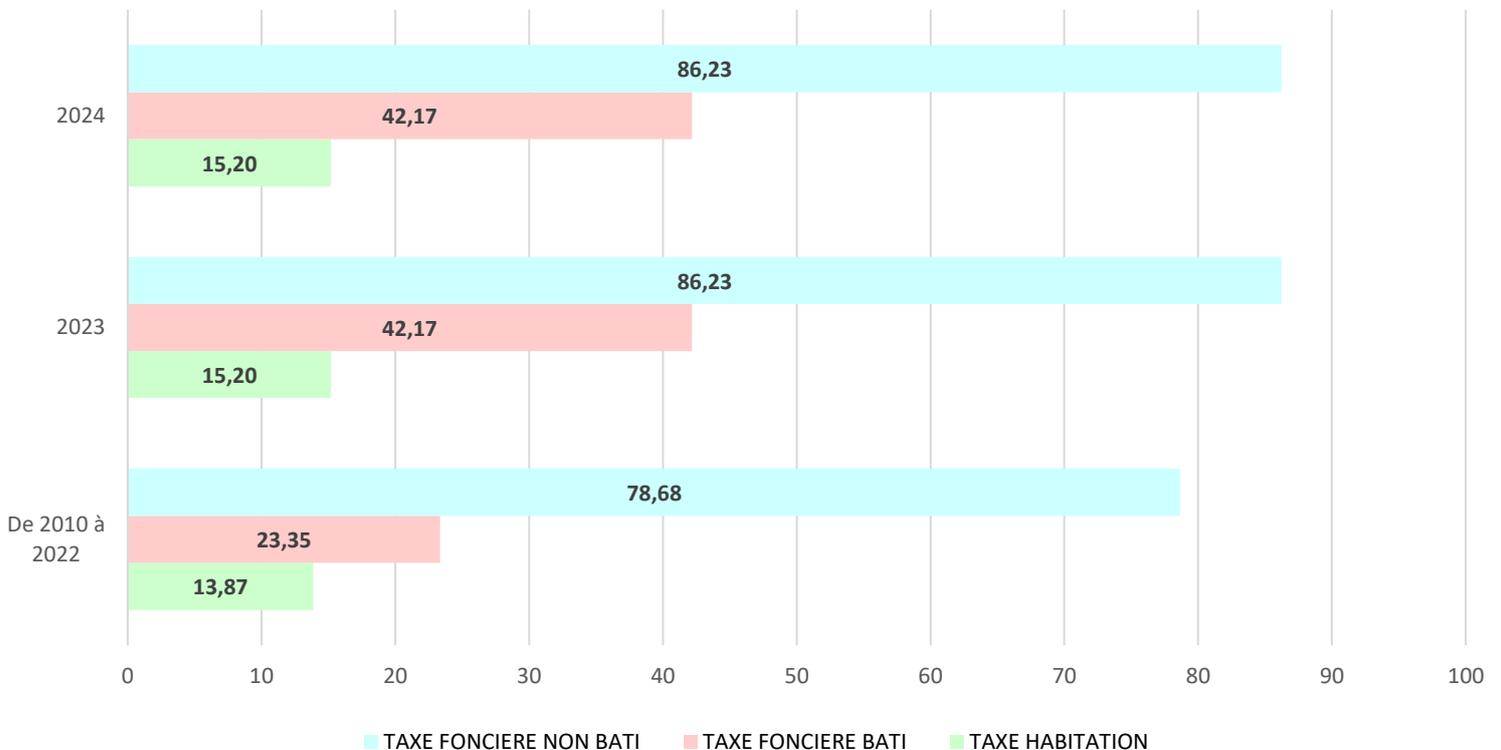


La ville de Bédarrides s'engage à respecter les obligations de conformité en application du règlement européen de la protection des données personnelles (RGPD-2016/679) ainsi que la Loi Informatique & Libertés de 1978. Les informations qui vous sont transmises par la ville de Bédarrides sont strictement confidentielles et entrent dans ce cadre. Nous vous demandons, au terme de la réunion, de bien vouloir vous engager à détruire l'ensemble des informations transmises, que ce soit sur format papier ou numérique.

3.5 FISCALITE LOCALE

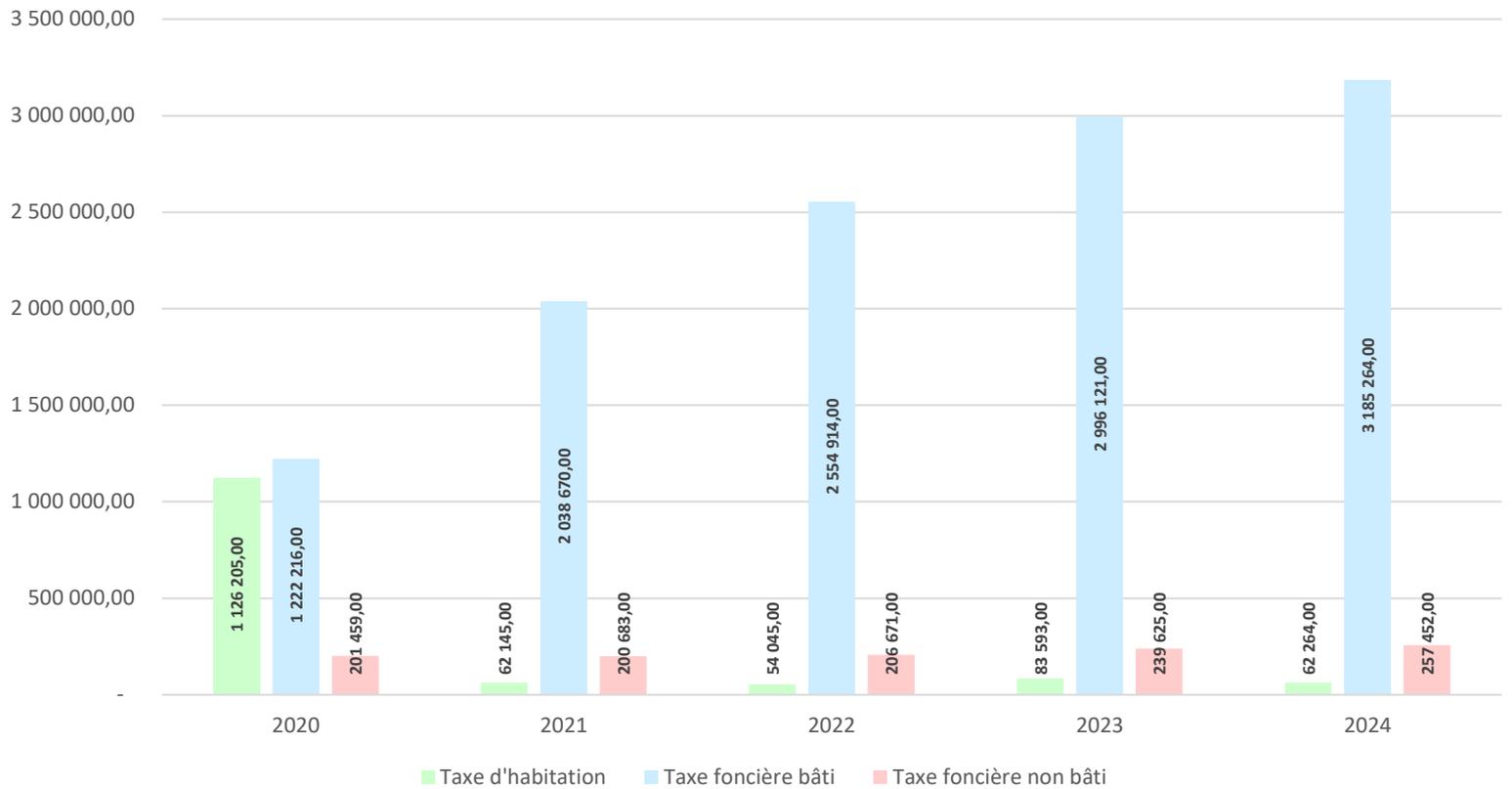
3.5.1 Les taux fiscaux

TAUX	De 2010 à 2022	2023	2024
TAXE HABITATION	13,87	15,20	15,20
TAXE FONCIERE BATI	23,35	42,17	42,17
TAXE FONCIERE NON BATI	78,68	86,23	86,23

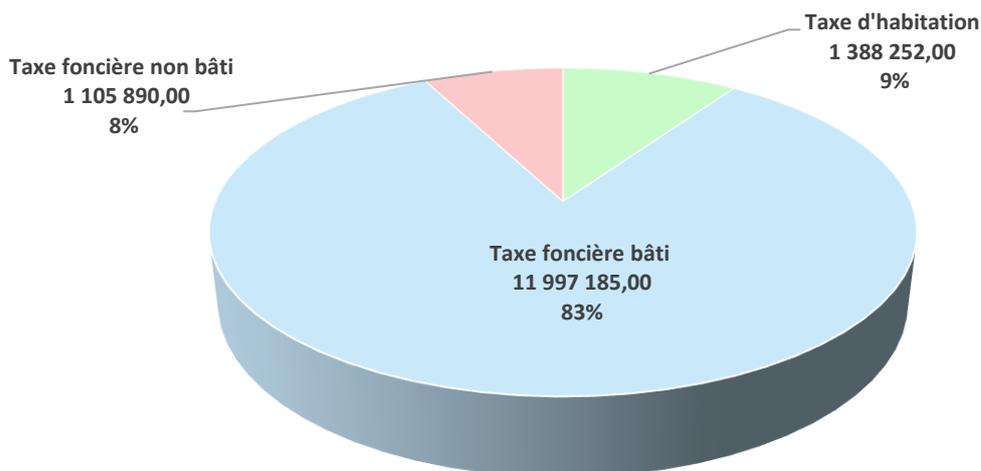


3.5.2 Les recettes fiscales

Evolution des recettes fiscales



Principales recettes fiscales



La ville de Bédarrides s'engage à respecter les obligations de conformité en application du règlement européen de la protection des données personnelles (RGPD-2016/679) ainsi que la Loi Informatique & Libertés de 1978. Les informations qui vous sont transmises par la ville de Bédarrides sont strictement confidentielles et entrent dans ce cadre. Nous vous demandons, au terme de la réunion, de bien vouloir vous engager à détruire l'ensemble des informations transmises, que ce soit sur format papier ou numérique.

4. PROSPECTIVES 2025-2027

Une prospective qui anticipe l'évolution de ces mêmes postes sur 3 ans à partir d'hypothèses.

Avant de présenter la prospective, il convient de rappeler que l'anticipation des résultats s'appuie sur des hypothèses que seulement la réalité pourra confirmer ou infirmer. Aussi, il est prudent de retenir les résultats comme une tendance pour autant que de nouveaux événements exogènes ne viennent la perturber.

La construction des équilibres budgétaires de la commune est fragilisée au vu du contexte aussi bien national que local.

La progression des recettes ne permet pas de dégager des marges de manœuvres suffisantes du fait de leur composition et de la volonté d'étudier par la municipalité une baisse de la charge fiscale pesant sur les administrés.

En effet, si certaines recettes progressent (comme le produit de la taxe foncière ménages et des services), d'autres stagnent (dotations d'État et du Département) ce qui engendre inéluctablement le fameux "effet ciseaux".

Pour 2025, la collectivité va tenir ses engagements : poursuivre sa maîtrise de la masse salariale, maintenir les subventions aux associations, et contenir toujours autant ses charges à caractère général en continuant d'absorber l'inflation toujours existante.

4.1 En matière de fonctionnement

Les hypothèses de travail de la prospective :

En matière de fonctionnement, il a donc été demandé aux services de travailler sur des demandes budgétaires constantes, absorbant ainsi, comme pour 2024, la hausse des prix des biens et des prestations.

4.1.1 Le cadrage des dépenses

- Pour les dépenses d'énergie : Côtés fluides, la situation complexe devrait se résorber en grande partie et tout particulièrement avec un nouveau contrat se présentant comme plus favorable pour les années à venir. Une baisse raisonnable des coûts devrait se constater sur le coût pour l'électricité en 2025 et pour le gaz en 2026. Un comportement responsable accentué au sein des services est également sollicité.

- Pour les charges de gestion courante hors énergie : L'objectif est de maintenir dans le contexte inflationniste l'évolution des charges à 3 % avec des objectifs d'économies pour y parvenir n'impactant pas le service rendu aux usagers.

Pour les charges de gestion courante (chapitre 65), il est prévu pour la contribution au SDIS une hausse de 4,3 % en 2024 puis de 2 % les années suivantes. Le montant des subventions reste à l'identique sur la période.

- Pour les charges de personnel : Il est prévu une augmentation de 174 000 € en 2025 puis de 1,2 % les années suivantes.

Dans le cadre de l'arrivée du nouveau gouvernement puis de la discussion autour du projet de loi de finances pour 2025, le revirement est radical. Alors qu'à la même époque il y a un an, la construction budgétaire 2024 se faisait sous le prisme des mesures insuffisantes de revalorisations des carrières et rémunérations actées au cours de l'année 2023 (projetant leurs effets en année pleine), celle de 2025 se fait dans un contexte de grande rigueur pour les fonctionnaires.

L'article 11 du projet de loi de finances 2025 de la sécurité sociale prévoit une augmentation progressive des taux de cotisation employeurs à la CNRACL de 2025 à 2027, avec une première hausse de 4 points en 2025. En passant d'un taux de 31,65 % à 35,65% pour 2025, la dépense supplémentaire pour le budget est estimée à 40 000 € environ. Sans compter le retour à la normale du taux des cotisations maladies URSSAF qui passe de 8,88 % à 9,88 %, représentant 10 000€ de dépenses supplémentaires.

Le gouvernement a annoncé de nouvelles mesures fortes afin de réduire l'absentéisme dans la fonction publique ; baisser l'indemnisation des arrêts de maladie de 100 % à 90 % du traitement, projetant ainsi une économie de 1,2 milliards € dans la loi de finances pour 2025.

La municipalité réaffirme sa volonté de ne pas réduire ses services à la population et son soutien fort à un service public d'ampleur et de proximité par le renforcement de sa police municipale par le recrutement d'un policier municipal afin de retrouver une équipe de 4 agents et la mise en place d'astreintes.

Une démarche d'actualisation du régime indemnitaire.

L'objectif est de cibler une meilleure adéquation avec les réalités des fonctions des agents (encadrement, expertise) une certaine équité et une bonne adéquation avec l'ensemble des politiques RH de la collectivité.

Un plan de formation renforcé.

Permettre la montée en compétences des agents, contrat d'apprentissage répartis en fonction des besoins.

Dans un contexte financier de plus en plus tendu, la ville conforte la politique sociale mise en œuvre par son CCAS, avec une augmentation de la subvention de 13 % soit 132 000 €.

4.1.2 Le cadrage des recettes

Les variables essentielles se situent au niveau de la fiscalité d'une part et des dotations de l'Etat d'autre part.

En matière de fiscalité directe, la prévision est toujours établie avec les hypothèses suivantes :

- Une stabilité des taux d'imposition sur la période

Cependant, la collectivité n'exclue pas la possibilité de réduire les taux à mesure que les factures d'énergie baisseront.

4.2 En matière d'investissement

Le volume d'investissement est de 500 000 € par an sur la période. A ce montant, la collectivité ne recourt pas à l'emprunt.

Pour autant, la volonté municipale de poursuivre les investissements est bien présente, aussi les axes d'orientations sont les suivants :

- **Transition écologique et énergétique**

En 2025, la municipalité réaffirme sa volonté de conduire la transition énergétique de la ville tout en poursuivant la modernisation des bâtiments publics et en continuant le remplacement d'ampoules énergivores par des LED. En effet, dans ce contexte incertain international et national et de préoccupations concernant le pouvoir d'achat, la transition énergétique et la sobriété s'imposent encore et toujours comme une nécessité.

Les enjeux de la transition énergétique sont pleinement intégrés dans les investissements envisagés en 2025 – 2027.

La municipalité souhaite poursuivre son effort dans la transition écologique en continuant l'acquisition de véhicules propres (32 700,00 €) pour les services municipaux.

- **Accessibilité du Service Public et lien social**

Après l'inauguration des nouveaux locaux du CCAS, une étude va être lancée autour de l'organisation de l'accueil du public en mairie au rez-de-chaussée et une réorganisation des services notamment autour de la création d'un pôle Service à la population / Affaires Générales.

- **Conditions de travail du Service Public**

Les travaux de réhabilitation des locaux de la Police Municipale se poursuivront (Réhabilitation, meilleure intégration de personnel féminin, axe de prévention risque psycho-sociaux (RPS), meilleure adaptation des véhicules, amélioration de l'accueil du public) pour une réception en 2026.

Ce projet est évalué à 225 000,00 €.

- **Préserver et entretenir notre patrimoine immobilier**

Un patrimoine religieux toujours au cœur de nos préoccupations avec un suivi de l'église et de la porte du 4 septembre dont un projet avec les services de la DRAC sera mené, avec les observations des différentes études effectuées.

Une poursuite de l'entretien de nos bâtiments, après divers travaux dont la réfection de la toiture de la salle 409, du mur de la cour des marronniers ainsi que de ses deux escaliers, travaux de réfection de section de la crèche et d'un aménagement extérieur, des sanitaires de l'école Jacques Prévert.

Une poursuite avec des projets concernant notamment les escaliers de la cour Jacques Prévert (280 000,00) et poursuite de la réhabilitation de la crèche (estimé à ce jour à 50 000,00€).

A partir de ces principales hypothèses, la trajectoire financière de la ville se présente de la manière suivante :

	CA	Prospective	Prospective	Prospective
	2024	CA 2025	CA 2026	CA 2027
Produits fonctionnement courant stricts	5 386 635	5 502 336	5 628 308	5 759 732
Impôts et taxes (73 sauf 731)	0	0	0	0
Attribution FPIC	0	0	0	0
Solde impôts et taxe	0	0	0	0
Fiscalité locale (731)	3 699 209	3 778 405	3 879 539	3 981 562
Contributions Directes	3 543 519	3 618 002	3 716 488	3 815 817
Taxe additionnelle DMTO	143 040	145 615	148 163	150 756
Taxe locale sur la publicité extérieure	5 597	5 698	5 797	5 899
Solde fiscalité locale	7 053	9 090	9 090	9 090
Dotations et participations	1 187 717	1 209 221	1 218 724	1 232 282
DGF	711 561	730 263	735 030	740 881
FCTVA fct	2 804	2 854	0	0
Compensations fiscales	62 524	57 881	58 153	58 413
Compensations pertes de bases	0	0	0	0
Fonds de péréquation divers	0	0	0	0
Dotation filet de sécurité	0			
Solde participations diverses	410 828	418 223	425 542	432 989
Autres produits de fct courant	499 709	514 710	530 045	545 888
Produits des services	479 292	493 926	508 897	524 369
Produits de gestion	20 417	20 785	21 148	21 519
Produits divers d'exploitation	0	0	0	0
Atténuations de charges	104 564	106 446	108 309	110 205
Produits de fonctionnement courant (A)	5 491 199	5 608 782	5 736 617	5 869 937
Produits exceptionnels larges	108 070	126 515	0	0
Produits financiers divers	1 231	0	0	0
Produits exceptionnels	106 839	126 515	0	0
Produits de fonctionnement (B)	5 599 269	5 735 297	5 736 617	5 869 937
Charges fonctionnement courant strictes	4 871 953	4 929 528	5 051 994	5 175 742
Charges à caractère général	1 230 670	1 089 080	1 104 994	1 121 006
Charges de personnel	2 965 670	3 140 000	3 234 250	3 329 449
Autres charges de gestion courante (yc élus)	675 613	700 449	712 750	725 286
Autres charges fct courant	0	0	0	0
Atténuations de produits	195 398	112 910	112 805	112 526
Contribution SRU	54 826	54 826	54 830	54 834
AC versée	0	0	0	0
Contributions fiscales (FPIC, ...)	57 161	58 084	57 975	57 692
Prélèvement fiscal CRFP	0	0	0	0
Pénalité contractualisation				
Solde atténuations de produits	83 411	0	0	0
Charges de fonctionnement courant (C)	5 067 351	5 042 439	5 164 799	5 288 268
EXCEDENT BRUT COURANT (A-C)	423 848	566 344	571 818	581 669

La ville de Bédarrides s'engage à respecter les obligations de conformité en application du règlement européen de la protection des données personnelles (RGPD-2016/679) ainsi que la Loi Informatique & Libertés de 1978. Les informations qui vous sont transmises par la ville de Bédarrides sont strictement confidentielles et entrent dans ce cadre. Nous vous demandons, au terme de la réunion, de bien vouloir vous engager à détruire l'ensemble des informations transmises, que ce soit sur format papier ou numérique.

Charges exceptionnelles larges		2 567	2 613	2 659	2 705
Frais financiers divers		0	0	0	0
Charges exceptionnelles		2 567	2 613	2 659	2 705
Charges de fct. hors intérêts (D)		5 069 918	5 045 052	5 167 458	5 290 973
EPARGNE DE GESTION (B-D)		529 351	690 245	569 159	578 963
Intérêts (E)		76 850	62 831	52 614	43 715
Charges de fonctionnement (F = D+E)		5 146 768	5 107 883	5 220 072	5 334 688
EPARGNE BRUTE (G = B-F)		452 501	627 414	516 545	535 248
Capital (H)		246 558	246 905	204 197	194 317
EPARGNE NETTE (I = G-H)		205 943	380 510	312 348	340 931
Dépenses d'investissement hors dette		453 534	500 000	450 000	500 000
Remboursement anticipé		0	0	0	0
Dép d'inv hors annuité en capital		453 534	500 000	450 000	500 000
EPARGNE NETTE		205 943	380 510	312 348	340 931
Ressources propres d'inv. (RPI)		419 404	105 926	109 518	115 616
Opérations pour compte de tiers (Rec)		0	0	0	0
Fonds affectés (amendes, ...)		0	0	0	0
Subventions yc DETR / DSIL		115 375	56 250	113 500	80 000
Emprunt		0	0	0	0
Variation du résultat global de clôture		287 189	42 685	85 366	36 547
Résultat Global de Clôture (RGC)		911 730	954 415	1 039 781	1 076 328

Dans ce scénario, le résultat de clôture reste positif entre 800 000,00 et 1 100 000,00 €.

L'encours de la dette continue son déclin et ouvre la possibilité à la municipalité d'envisager de nouveaux projets d'ampleurs.

L'estimation du volume d'investissement à 500 000,00 € par an demeure d'actualité.

Cependant, il existe quelques éléments qui peuvent influencer le résultat : la sortie de la CCPRO, le nouveau projet de la Plaine du Grenache ainsi que le contexte international fortement préoccupant.